

Québec exigera d'importantes concessions de ses salariés

— A 7

la tribune

73^e ANNÉE — No 56 — 28 PAGES — 4 CAHIERS — SHERBROOKE, JEUDI 26 AOUT 1982 —

(SAMEDI 60^e) 40^e
Livraison à domicile:
\$2.15 par semaine.

1-0

Rogers lance en champion...mais perd

— D 1



Le programme fédéral de relance économique

Négociateur, pas marchand

(les dix premiers ministres)

HALIFAX (PC) — Les dix premiers ministres sont prêts à négocier avec Ottawa son programme de relance économique mais il n'y aura ni "marchandage ni compromis" a déclaré mercredi le chef du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, M. John Buchanan.

"Il y a une grande différence" entre négocier et marchander, devait-il expliquer à l'issue de la première journée de la 23^e conférence des premiers ministres provinciaux qui s'est terminée par un dîner où le plat de résistance était le homard.

Le premier ministre ontarien, M. William Davis, est, à l'instar de son homologue néo-écossais, resté vague quant à la frontière séparant la négociation du marchandage.

Selon lui, "le contrôle des prix et des salaires est vraisemblablement un premier pas immédiat à une relance économique nationale". M. Davis a cependant ajouté qu'il ne favorisait pas un tel programme "en ce moment".

Répondant à une question d'un journaliste, le premier ministre ontarien devait expliquer qu'un tel contrôle était "essentiellement" nécessaire au secteur public, pour ensuite insister qu'il ne devrait être applicable qu'à ce seul secteur.

Hatfield

Un vent d'unité semble avoir soufflé lors de cette première journée de discussions mais, comme l'a rappelé le premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Richard Hatfield, les mesures à prendre afin de sortir de la récession devront se faire avec la participation du gouvernement fédéral qui est, a-t-il dit, "essentielle".

Le seul point sur lequel les participants à la conférence d'Halifax se sont réellement mis d'accord est qu'une conférence fédérale-provinciale sur

l'économie se tienne le plus rapidement possible, a-t-il d'ailleurs indiqué.

A son arrivée dans la capitale néo-écossaise mardi, le premier ministre terre-neuvien, M. Brian Peckford, a souligné qu'il était "assez vraisemblable" que certains de ses homologues soient prêts à jeter du lest en ce qui a trait à certaines mesures d'austérité afin, par exemple, d'assouplir la loi sur les investissements étrangers ou encore le programme énergétique national.

Le lendemain, M. Peckford devait déclarer aux journalistes qu'ils avaient trop rapidement conclu qu'il était "en faveur de marchandages quelconques".

Bien que M. Hatfield ait soutenu

qu'il n'y avait pas eu de consensus mercredi, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a expliqué qu'il y avait eu un accord sur les mesures d'austérité à appliquer et sur une approche globale en vue d'une reprise économique.

Si l'unité des participants semblait quelque peu se faire par zig-zags, M. Trudeau ne semble pas pour autant avoir marqué des points.

Le premier ministre fédéral a, rappelle-t-on, invité ses homologues provinciaux à accepter que les majorations salariales du secteur public soient fixées à six pour cent la première année et à cinq pour cent la seconde.



MM. Bill Davis et René Lévesque ont renoué connaissance à la conférence des premiers ministres.

- Consensus sur l'approche d'une relance économique
- Les provinces n'apprécient pas le rôle joué par la FIRA
- Lougheed: les mesures fédérales vouées à l'échec

— B 1

Mémoire sur les contrats d'assurance-vie déposé à Québec

Plus payant d'annuler les vieilles polices

QUEBEC (PC) — Un mémoire remis au premier ministre Lévesque le 3 novembre 1981 soutient que les détenteurs de vieilles polices d'assurance-vie entière et de rentes viagères émises avant 1970, auraient vraiment intérêt à les annuler au plus tôt.

Les auteurs du mémoire dont Radio-Canada a obtenu copie, un ex-conseiller économique du premier ministre M. André Marcil et l'actuel directeur du cabinet du ministre de l'Agric-

culture Jean Garon, M. Maurice Tremblay, ont voulu mettre M. Lévesque en garde contre, disent-ils, ce qui est "devenu une source d'exploitation incroyable."

"Les contrats d'assurance, rappellent les auteurs, étaient conclus en 1950, 1960 ou même au début des années 1970, en escomptant des taux d'intérêt variant entre 2 p.c. et 7 p.c."

MM. Tremblay et Marcil soutiennent qu'en conséquence, les "haus-

ses de taux d'intérêt ont rendu caducs tous ces contrats d'assurance-vie ou de rentes viagères."

Depuis sept ou huit ans en effet, expliquent les auteurs du mémoire, ces taux sont plutôt de 10 ou 15 p.c. ou même de 18 p.c.

"Si bien, poursuivent-ils, que les compagnies font des profits énormes pendant que le consommateur qui escomptait une inflation de 2 p.c. ou 3 p.c. voit fondre de 50 p.c. à tous les cinq ans la valeur de l'assurance et du

fonds de retraite dont il croyait s'être doté et pour lequel il a payé le gros prix..."

Les ministres des Finances Jacques Parizeau et le responsable de l'Office de Protection du Consommateur Guy Tardif ont aussi reçu des copies de ce mémoire.

Exemple

Dans leur document, les deux hommes donnent l'exemple suivant:

Un homme de 52 ans contracte en 1973 une police de type "Dotation épargne-retraite" qui lui rapporterait \$20,000 à 65 ans, plus une assurance-vie de \$20,000.

Cette police lui coûte \$1,908 annuellement ce qui inclut \$300 pour défrayer l'assurance-vie.

Au 1^{er} mai 1981, le client en question a donc payé, si on soustrait les \$300 d'assurance-vie, \$14,472. Il lui reste à payer d'ici à la retraite, \$6,432.

Il aura donc payé lorsqu'il atteindra 65 ans, \$20,904 sur une période de 13 ans pour retirer finalement \$20,000 et \$1,200 de ristourne.

"Donc, concluent MM. Marcil et Tremblay, aucun intérêt n'aura été versé à cet homme pendant ces 13 années."

"Si on lui avait versé des intérêts de 5 p.c. de 1973 à 1978, expliquent-ils, de 10 p.c. de 1978 à 1980 et de 13 p.c. de 1980 à 1985, les \$20,000 auraient alors valu en 1985 \$46,352 plutôt que les \$21,000 offerts par la compagnie (les Coopérants: UPA)."

Si le client en question retirait aujourd'hui la valeur de rachat de ce contrat d'assurance, soit \$14,000 et plaçait cette somme à 17.25 p.c. à la banque pendant quatre ans, il retirerait à 65 ans \$26,460 "sans avoir à payer de prime d'ici à ce qu'il ait atteint cet âge."

Après avoir rappelé au premier ministre que ce cas n'est pas exceptionnel, les auteurs du mémoire soulignent que "le gouvernement a une responsabilité énorme à cet égard."

Jusqu'à présent, ni les ministres Parizeau et Tardif ni le premier ministre Lévesque n'ont donné suite à ce mémoire.

bonne journée!

TEMPÉRATURE—
CIEL VARIABLE: 20° C.
DEMAIN: CIEL VARIABLE
C-5

Aujourd'hui

SCOLAIRE

Même si le projet de restructuration scolaire du ministre Camille Laurin n'en est qu'à l'étape du Livre blanc, un comité de parents n'en a pas moins averti les commissaires de la CSCS, rapporte Michel Rondeau, qu'il serait préférable pour eux de tenir compte de son opinion s'ils ne veulent pas que leurs décisions soient renversées.

A-2

TAXE DÉGUISÉE?

Un propriétaire de logements de Sherbrooke affirme au journaliste Marcel Colbert que le gouvernement québécois a institué une taxe injuste pour les plus efficaces d'entre eux en imposant leurs revenus nets.

A-3

ELECTIONS

A une semaine à peine de l'ouverture officielle de la période électorale municipale à Sherbrooke, le conseiller Gérard Déziel a confirmé qu'il sollicitera un nouveau mandat dans le quartier est comme candidat indépendant. Un ancien conseiller, M. Hilaire Béliveau, a aussi annoncé qu'il posera le même geste dans le quartier ouest.

A-3

LE MANIC L'EMPORTE

Le Manic de Montréal a vaincu les Strikers de Fort Lauderdale, 3-2, hier, dans le premier match de la série quart-de-finale.

D-1

SOMMAIRE ABRÉGÉ

- ARTS et DIV..... C-2
- DÉCÈS..... C-8
- D'UNE LIGNE..... A-2
- FINANCE..... B-4
- INTERNATIONAL..... B-6
- PETITES ANNONCES..... C-4
- ROMAN..... C-7
- VIVRE EN '82..... C-1

800 "marines" débarquent à Beyrouth

■ Tandis que l'évacuation des combattants palestiniens se poursuivait dans le calme, hier, toujours par le port de la capitale libanaise, un contingent américain de la Force multinationale d'interposition, composé de 800 "marines", débarqua à Beyrouth. Un de ces derniers causent avec un parachutiste français, muté vers la zone de l'hippodrome de Beyrouth.

— B 6



La question du transfert d'élèves de l'école Larocque à l'école Sacré-Coeur

Que les commissaires

n'aillent pas se mêler de ça

— la présidente du comité de l'école Larocque

SHERBROOKE (MR) — "Que les commissaires n'aillent pas se mêler de ça, sinon il faudra reprendre tout le travail l'an prochain et ils auront dépensé temps et argent pour rien!"

C'est ce que lance la présidente du comité de l'école Larocque, Francine Asselin, au sujet de la décision du comité exécutif de la Commission scolaire catholique de Sherbrooke de référer au conseil des commissaires une demande des parents du quartier de l'école Sacré-Coeur à l'effet d'assurer la survie de l'école de ce quartier en agrandissant le territoire de Sacré-Coeur pour y prendre des élèves actuellement inscrits à Larocque.

Selon Mme Asselin, qui dit vivre déjà en fonction de la Loi qui verra le

jour à la suite du Livre blanc du ministre de l'Éducation — en faveur duquel elle se prononce, dit-elle —, il n'appartient pas aux commissaires de régler les problèmes de population des écoles et de fermetures d'écoles. "Il appartiendra aux parents de Sacré-Coeur, dit-elle, de demander la fermeture de leur école quand ils ne seront plus en mesure d'administrer une école qui se vide."

"Quand à nous, de l'école Larocque, révèle-t-elle, nous avons étudié la demande de Sacré-Coeur, dans une réunion de notre comité d'école, et nous ne sommes pas d'accord pour laisser déplacer nos enfants vers une école où ils devraient se familiariser avec un nouveau milieu, de nouveaux professeurs et de nouvelles méthodes d'enseignement."

Mme Asselin avance qu'un parent a le droit d'inscrire son enfant dans l'école de son choix en autant qu'il débourse les coûts de transport s'il y a lieu, ce qui n'est pas le cas des enfants de Larocque, qui se trouvent dans leur propre quartier. La seule autre raison qui pourrait être invoquée par une direction d'école pour refuser un enfant n'appartenant au quartier délimité par une commission scolaire, selon Francine Asselin, serait le fait qu'il ne resterait plus de place pour recevoir les élèves dans l'école. Mme Asselin juge donc qu'il serait impossible aux commissaires de justifier un déplacement des élèves

de l'école Larocque. "De plus, dit-elle, la commission scolaire doit nous consulter dans pareil cas et, à la suite de l'étude de la question, nous ne sommes pas prêts à laisser partir nos enfants, ou bien il faudra savoir nous dire les avantages de pareil déplacement."

"Les commissaires le savaient très bien, lors de l'étude du cas de l'école Sacré-Coeur, il y a deux ans, que la population du quartier diminuait et il leur appartenait alors de fermer l'école. C'était à eux de prendre leurs responsabilités pendant qu'il était temps. Maintenant, il faudra attendre l'application du Livre blanc, qui nous

remettra la responsabilité de prendre cette décision au niveau de chaque école."

Francine Asselin, rappelant qu'il y a des classes de déficients mentaux légers et des classes d'accueil amenant à Larocque une population qui n'est pas du quartier, juge qu'au moment de discuter de toute cette question, il faudra peut-être envisager de prendre à Larocque les 99 enfants de l'école Sacré-Coeur et, "au lieu de parler de déplacer les enfants du secteur Larocque, dit-elle, il faudrait commencer par transporter ailleurs les classes spéciales qui se trouvent

déjà transportés pour fréquenter l'école Larocque."

Le conseil des commissaires de la CSCS pourrait décider de demander une étude de l'arrondissement du secteur Larocque-Sacré-Coeur et des secteurs contigus, comme Bussièrès, St-Joseph — et par conséquent Jean-XXIII, dont plusieurs élèves fréquentent ces deux dernières écoles — de même que des secteurs comprenant les écoles Sylvestre et Notre-Dame-du-Rosaire, tandis que, du côté nord, le secteur de Ste-Bernadette, école fermée dont les élèves se retrouvent à Brébeuf, ferait aussi l'objet de l'étude.

Négociations au point mort dans les caisses pop

La CSN dénonce le "hold-up légalisé" patronal à grand renfort de publicité

par Gilles Fiset

SHERBROOKE — C'est par l'utilisation de collants, de macarons, de publicité dans La Tribune et d'une pétition que les employés syndiqués des caisses populaires Ste-Famille et St-Jean de Brébeuf entendent sensibiliser la population sur "les pratiques odieuses, pour ne pas dire du hold-up légalisé" dont font usage à leur endroit la Fédération du mouvement Desjardins de l'Estrie ainsi que les gérants des caisses populaires concernées.

C'est du moins en ces termes que les représentants de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) ont fait connaître les nouvelles actions entreprises en vue de rechercher un débloccage dans les négociations de travail qui sont au point mort depuis quelques semaines.

En effet, au cours des prochains jours, une vaste campagne d'information centrée autour du thème "On ne paie plus pour travailler!" sera mis en branle et cherchera à sensibiliser la population à la situation vécue par les travailleurs et travailleuses des caisses Ste-Famille et St-Jean de Brébeuf.

"Ces travailleurs et ces travailleuses, une cinquantaine en tout, ne veulent tout simplement plus payer pour travailler. Car c'est en effet à cela que les oblige leur employeur quand il refuse de prendre une assurance les couvrant contre les déficits caissiers, les faux chèques, les fraudes, les chèques sans fonds, etc... et quand leur salaire moyen d'une employée est d'environ 235 \$ brut par semaine ou aux alentours de 185 \$ net, elle n'a pas à assumer la responsabilité de ces escroqueries. Le fonds de compen-

sation qui devrait permettre aux employées de rembourser ces fraudes est ridicule et est une formule dépassée. Que voulez-vous faire avec 0.65 \$ par jour?", de dire M. Pierre Marciel, vice-président de la CSN au cours d'une conférence de presse convoquée hier, rue Acadie.

Par ailleurs, interrogé à savoir comment il accueille la demande exprimée par le Mouvement Desjardins à ses caisses de suivre la politique fédérale du 6 et 5 pour cent, M. Marciel a déclaré qu'il était pour cette politique... en ce qui concerne les cadres. Ainsi, prenant l'exemple d'une situation vécue dans des caisses du Saguenay-Lac-St-Jean où 40 sur 69 sont en grève et dont des travailleuses participaient, hier, à la conférence de presse, il a indiqué que le salaire moyen n'y était que de 210 \$, faisant en sorte que l'enveloppe salariale d'une caisse était la suivante: 132.000 \$ pour les 18 employés de l'endroit et 130.000 \$ pour les cadres.

C'est pourquoi, il dit mieux comprendre une hausse de salaire moindre pour les hauts salariés que pour des gens qui gagnent près du salaire minimum, gens qui, selon lui, ne sont pas responsables de l'inflation.

"La syndicalisation est un droit inaliénable reconnu d'ailleurs par le code du travail. Il arrive cependant que des employeurs, comme le Mouvement Desjardins, tentent de limiter ce droit. Et si le Mouvement Desjardins tente de briser les syndicats dans ces caisses de Sherbrooke ou dans les caisses du Saguenay-Lac-St-Jean, il se trompe car ces centaines de travailleurs et travailleuses ont l'appui entier de la CSN", de conclure M. Marciel.

Au Conseil central de Sherbrooke de la CSN

Les 10,000 membres menacent de retirer leurs avoirs

SHERBROOKE (GF) — Si aucun débloccage n'intervient rapidement dans le dossier des caisses populaires, les 10,000 membres du Conseil central de Sherbrooke de la Confédération des syndicats nationaux pourraient fort bien retirer leurs avoirs qu'ils ont confié à des caisses populaires de la région.

Telle est du moins la menace valant plusieurs centaines de milliers de dollars que laissent planer les lettres qu'ont été envoyés à envoyer aux caisses populaires les représentants des 70 syndicats de la région affiliés à la CSN.

En effet, désirant marquer une escalade dans les moyens de pression visant la signature d'une convention de travail à la caisse populaire Ste-Famille et à la caisse St-Jean de Brébeuf, le Conseil central a demandé à ses syndicats, dans un premier temps, d'expédier des lettres aux gérants des caisses populaires demandant que soit accordé aux travailleurs de Ste-Famille et St-Jean de Brébeuf un

fonds de compensation tel que le syndicat le demande.

"Il apparaît indécent, lit-on dans cette lettre, que les caisses dont la base est formée de travailleurs et agissant dans un mouvement coopératif se comportent de la sorte. Nous ne pourrions continuer à être complice d'un scandale aussi flagrant soit de forcer des caissiers(-ères) à payer leur déficit de caisse. Partout où une manipulation d'argent s'effectue, il peut exister une assurance contre les fraudes ou autres possibilités éventuelles de fraude. Nous demandons donc de régler ou faire pression aux instances adéquates afin que cette situation scandaleuse se corrige à la satisfaction de tous."

D'ici 15 jours, si aucune possibilité d'entente n'est intervenue, les syndicats demanderont à leurs membres de retirer leurs avoirs des caisses, geste, estime-t-on, qui pourrait se traduire par des retraits de l'ordre de plusieurs centaines de milliers de dollars.

Marcel Pépin à Sherbrooke en fin de semaine prochaine

SHERBROOKE — L'ex-syndicaliste mais actuel président du Mouvement socialiste, M. Marcel Pépin, sera à Sherbrooke, vendredi, samedi et dimanche dans le cadre d'une tournée d'information et de la tenue d'une séance du Conseil national provisoire préparant la voie à la tenue du congrès prévu pour la fin novembre.

Durant la journée, M. Pépin effectuera une tournée des divers médias de la région.

Samedi et dimanche, M. Pépin ainsi que les délégués des divers comités régionaux se réuniront au Cegep afin de déterminer le matériel qui servira lors du premier congrès national qui se tiendra à la fin novembre.

Le Mouvement socialiste a été créé il y a près d'un an.



De gauche à droite, le responsable du Conseil central de Sherbrooke, M. Pierre Paradis, le vice-président de la CSN, M. Pierre Marciel, une représentante des travailleuses des caisses du Saguenay-Lac-St-Jean, Mme Line Hudon, et une travailleuse de la caisse Ste-Famille, Mme Monique Pouliot.

King wellington
REDIGE EN COLLABORATION

Le comité social des pompiers de Sherbrooke a entrepris sa vente de billets pour le bal annuel de l'automne... les deux responsables et seuls vendeurs sont les lieutenants Guy Beauchesne et Marcel Vachon... les profits du bal sont versés à diverses oeuvres que parrainent les pompiers: distribution annuelle de jouets, don de lunettes pour enfants qui éprouvent des problèmes de vue, l'aide aux sinistrés et enfin un club de la Petite ligue de baseball... c'est pour ça que c'est un gros bal...

L'affluence de la fin de semaine dernière au Domaine Montjoye où se produit l'Union théâtrale a amené son directeur Lionel Racine à prolonger d'une semaine les représentations... ainsi ce soir vendredi et samedi, les comédiens de cette troupe présenteront à nouveau "Le sang bleu dans les veines"...

Quant à la journée de ballemolle organisée par les pompiers au Stade Amédée-Roy, dimanche dernier, on est heureux du succès remporté puisque les profits de la journée s'élevaient à quelque 800 \$... et à cette somme s'ajoutent les jouets donnés comme prix d'entrée...

Léon Montagne a ces jours-ci l'estomac tellement délicat qu'il n'ose même pas goûter au pain rôti préparé à la "Doucet"... certains le croient malade, d'autres, à la diète... lui seul connaît la vraie réponse...

Puisque l'on se trouve dans les rôtis, il faudrait bien parler de café... on raconte que le rêve de Lili Bellavance aurait été de posséder un petit restaurant spécialisé dans la vente de café chaud et de brioches... on dit même qu'elle se lève à six heures du matin pour préparer son café avant d'aller au boulot...

Le bâtonnier du Barreau de St-François, Me Gérald Desmarais et son équipe préparent fébrilement la journée du barreau pré-

La Quotidienne
135

d'une ligne à la page
PUBLICITE PUBLIC REPORTAGE CONCOURS
PUBLI PROMOTION ANNONCES RELATIONS PUBLIQUES

La 9ième Méditation Sociale annuelle
aura lieu aux
Jardins Philosophiques à Baldwin Mills,
dimanche le 29 août 1982, à 3:00 heures de l'après-midi.

Le Docteur Cécil Meade invite un groupe de personnes de différentes religions, races, professions et âges, à se réunir en famille pour cette rencontre annuelle.

Il y aura comme d'habitude des prières pour la paix mondiale à la chapelle de l'Amour Cosmique, ainsi qu'un tour du site, des jeux sur le terrain, une heure culturelle et un échange social.

Les participants sont invités à danser, à chanter des airs folkloriques et pourront démontrer leurs créations artistiques.

L'attraction spéciale, cette année, concernera les problèmes des armes nucléaires qui menacent la paix mondiale.

Les invités sont priés d'apporter leurs rafraichissements.

Ceux qui assistent pour la première fois, sont priés d'entrer en communication avec M. Meade au numéro de téléphone: 849-3838.

TOUT LE MONDE EST BIENVENU!

Bingo 1,000-DOUBLE
la tribune
Un seul marathon avec un enjeu de 1 000\$ doublé à 2 000\$.
si le numéro gagnant comporte le chiffre 2

MARATHON
MONTANT A GAGNER 1 000\$ (POUVANT DOUBLER)

Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui: MARDI, le 24 août 1982: G-48, O-74, N-35, N-31, O-83
Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui: MERCREDI, le 25 août 1982: N-45, G-46, G-47, N-38, B-13
Nombres à marquer sur votre carte aujourd'hui: JEUDI, le 26 août 1982: I-26, I-23, G-55, G-54

REGLEMENT:

- 1-Le BINGO 1,000-DOUBLE consiste en un seul BINGO MARATHON dont l'enjeu est de 1 000\$. Ce montant peut doubler à 2 000\$ si le numéro gagnant comporte le chiffre 2, y compris «25» s'il y avait plus d'un gagnant; le montant sera divisé entre eux.
- 2-La seule carte de BINGO officielle est celle portant l'inscription LA TRIBUNE IV (couleur verte) distribuée dans le journal.
- 3-La carte La Tribune IV a été distribuée avec l'édition du 14 août 1982. Ici le hasard joue son rôle et nous ne pouvons garantir que chaque lecteur ou abonné a reçu cette carte. Il est très difficile d'exercer un contrôle parfait dans ce domaine.
- 4-Quand votre carte est remplie (il s'agit d'un marathon), appelez immédiatement à La Tribune (563-1818) et demandez le responsable du BINGO pour la vérification de vos numéros. Les appels doivent entrer entre 9:00 heures a.m. et 4:30 heures p.m. du lundi au vendredi inclusivement.
- 5-Pour vous qualifier, vous devez appeler AVANT-MIDI (12h.00) le lendemain de la publication du numéro qui vous a permis de compléter votre carte.
- 6-Pour les numéros publiés les vendredis et samedis, vous avez jusqu'au lundi MIDI pour vous qualifier. Il est évident que le participant qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du vendredi sera déclaré gagnant avant celui qui aura complété sa carte avec le ou les numéros du samedi ou du lundi.
- 7-Lorsque nous publions plus d'un numéro, un même jour, le premier numéro a priorité quand il s'agit de déterminer un gagnant.
- 8-La décision de la direction de La Tribune concernant les gagnants sera finale et ces personnes devront répondre à une question d'habileté.
- 9-La Tribune ne sera, en aucun cas, responsable pour plus de 1 000\$ en argent même si la cause est due à une erreur typographique ou autres.
- 10-La Tribune a payé les droits exigibles quant à ce concours, en vertu de la Loi sur les loteries, les concours, les concours publicitaires et les appareils d'amusement.
- 11-Un litige quant à la conduite et l'attribution d'un prix de ce concours publicitaire peut être soumis à la Régie des loteries et courses.
- 12-Les employés réguliers de La Tribune ne sont pas éligibles à ce concours.

la tribune
1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tél.: 569-9201, J1K 2X8
Journal quotidien publié à Sherbrooke par La Tribune Ltée. Fondé le 21 février 1910

YVON DUBÉ
Président et Éditeur

JEAN VIGNEAULT
Rédacteur en chef

FRANCOIS VAILLANCOURT
Directeur du service de la publicité

GASTON GAGNÉ
Directeur du service du tirage

Courrier de deuxième classe
Enregistrement No 1539

Abonnement au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camelots et routes motorisées, 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays, 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociaétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affilié à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos facilitées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

BUREAU & BUREAU
400 North GALT, SHERBROOKE
LAVEUSES-SECHUSES
Inqila
569-9585

TUILE CERAMIQUE
ROBERT VILLEMAIRE INC.
4230, King ouest, Sherbrooke, J1L
1W6, (Face au Motel La Réserve)

563-4030

Confiez vos travaux à des professionnels

Avant d'acheter, venez comparer nos prix et nos modèles

Egalement distributeur des tuiles "Ramsa"

Motel La Réserve

Boul. Bourque

FOUR AINE

Val Estrie

TUILE CERAMIQUE ROBERT VILLEMAIRE

Rest. 516

VERS UNE TAXE DÉGUISÉE

— Gérard Déziel

• **L'évaluation sur la technique du revenu: une porte grande ouverte à une taxe municipale**

— Gérard Lacroix

SHERBROOKE (MC) — "Avec l'évaluation sur la technique du revenu, nous nous dirigeons directement vers une taxe municipale déguisée", estime le conseiller municipal Gérard Déziel. M. Gérard Lacroix, un petit propriétaire de logements locatifs, partage la même appréhension. "Une porte grande ouverte à une taxe municipale", lance-t-il.

Livrant une vive opposition à cette nouvelle méthode depuis le début, M. Déziel reproche au conseil municipal de ne pas avoir livré bataille. "Le conseil municipal n'a pas joué son rôle de "chien de garde" des intérêts des contribuables. Lors des discus-

sions sur ce dossier, on m'a répondu que certains propriétaires vont payer moins cher tandis que d'autres paieront plus cher! C'est justement là que réside l'injustice d'un tel procédé."

La réussite taxée?

Aux yeux de M. Déziel, une évaluation basée sur le revenu pénalise "la personne ou l'organisation qui administre sagement." "Prenons l'exemple de deux logements identiques. La personne qui a acheté le premier logement vient tout juste de renouveler son hypothèque à un taux de 20 pour cent. Le deuxième logement a été acheté comptant par quelqu'un qui a trimé dur toute sa vie."



"Le revenu net du dernier est supérieur et sa charge de taxation devient donc plus lourde. En clair, on taxe et on pénalise la réussite bâtie à force de privations dans certains cas", ajoute M. Déziel. "Ce "surfonctionnarisme" brime l'initiative des individus." M. Lacroix abonde dans le même



sens. "Que la ville ne se demande pas pourquoi ça ne bouge plus dans ce secteur. Les gouvernements sont toujours sur notre dos! Depuis quelques années, il y a eu la taxe de locataire qui est maintenant défrayée par les propriétaires, le rajustement du millin, la Régie des logements..." "Et maintenant ça", s'écrie M. La-

• **Une évaluation basée sur le revenu pénalise la personne ou l'organisation qui administre sagement**

— le conseiller Déziel

croix en brandissant le formulaire municipal d'évaluation sur la technique du revenu. "En le recevant, ma première réaction a été de le jeter au panier. Lorsque je me suis renseigné au bureau d'évaluation, on m'a répondu que mes logements seraient évalués approximativement et que le fardeau de la preuve m'appartiendrait devant le bureau de révision si je ne remplissais pas le formulaire."

La porte ouverte...

M. Lacroix estime qu'il s'agit d'un questionnaire déguisé. "Ils demandent tellement de choses... La ville aurait pu simplement nous écrire pour nous demander notre bilan d'opérations et le résultat aurait été le même."

De son côté, M. Déziel s'interroge sur la pertinence de certaines questions. "Quelle est l'impact du nombre de prises de courant et de la qualité des rideaux sur l'évaluation d'un logement locatif? Voulez-vous me le dire! C'est la porte grande ouverte à l'arbitraire. Les résultats du questionnaire vont être étudiés par des fonctionnaires qui auront la latitude de décider si deux logements identiques doivent être évalués différemment."

"Pourquoi pas une normalisation du rôle d'évaluation en rapport avec la superficie de la propriété et sa qualité?" Et pour M. Déziel, ce n'est qu'un début. "On commence par le multifamilial. Et tantôt, ils s'attaqueront à l'unifamilial."

Selon le conseiller Déziel Un parti municipal... pour des "yes men"

SHERBROOKE (MC) — "A l'intérieur d'un parti politique municipal, les conseillers ne deviennent souvent que des "yes men", des "rubber men", de simples estampilles devant respecter la ligne du parti", lance M. Gérard Déziel, conseiller sortant dans le quartier est de Sherbrooke. M. Déziel briguera à nouveau les suffrages lors des prochaines élections municipales et la crainte de la discipline de parti l'incite à se présenter sous l'étiquette de candidat indépendant dans le district 6.

La formation de partis politiques municipaux n'apparaît pas comme une formule souhaitable aux yeux de M. Déziel. "Un parti constitue un intermédiaire de plus pour les contri-

buables. Personnellement, je crois que la consultation en politique municipale est essentielle." Or, M. Déziel estime qu'être membre d'un parti structuré est incompatible avec ce désir de consultation avec la base.

"Un parti municipal a des politiques bien définies et le membre doit respecter la ligne du parti. Car il ne faut pas oublier qu'un parti est dirigé par un chef et que ce dernier peut à l'occasion imposer ses décisions."

En se basant sur son expérience politique, M. Déziel considère que plusieurs candidats indépendants franchiront avec succès la rampe électorale. Des rumeurs associent également le nom de l'ex-conseiller Guy Bureau au district 6 et à l'équipe du maire O'Bready.

Hilaire Béliveau tente un retour sur la scène municipale

SHERBROOKE (MC) — M. Hilaire Béliveau tentera un retour sur la scène municipale en présentant sa candidature comme conseiller dans le district 3 dans le quartier ouest de la ville de Sherbrooke. M. Béliveau, qui a siégé au conseil municipal de 1967 à 1970, se présentera comme candidat indépendant et, pour l'instant, il fait cavalier seul dans ce district.

"Je suis plus disponible que jamais et j'estime avoir une bonne expérience des affaires municipales et administratives", indique-t-il. Agé de 60 ans, M. Béliveau prône la prudence dans la gestion municipale. "Il faut laisser passer la crise. Même si je ne vois pas de carences majeures dans la présente administration municipale, je propose une gestion serrée des deniers publics tout en conservant des services convenables."

Se qualifiant de "parrain du parc industriel", M. Béliveau désire également pousser cet aspect de l'administration municipale. M. Béliveau a successivement été marchand d'automobiles, directeur du Centre d'apprentissage des métiers du bâtiment de Sherbrooke-Granby, président du comité pédagogique provincial du même organisme, constructeur d'habitations et directeur de la Caisse populaire Ste-Jeanne d'Arc.

Il est aussi président fondateur du mouvement de l'orientation des foyers et il s'est impliqué dans le mouvement Curcillo sur la scène provinciale. Il a également oeuvré au sein du bureau du crédit de Fiducie du Québec



et au bureau du crédit de la Fédération des caisses populaires Desjardins de l'Estrie.

"J'ai l'intention de faire une campagne propre. Je ne part pas en guerre contre personne. J'offre tout simplement mes services", a précisé M. Béliveau.

54 accusations de fraude

SHERBROOKE (psj) — Patrice Simard, âgé de 28 ans, de Sherbrooke a plaidé non coupable à trois dossiers faisant état de 54 chefs d'accusation lors de sa comparution, en après-midi hier, devant le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix. Assisté de Me François Gérin, Simard a opté pour un procès devant juge et jury. Le procureur

Paul Crépeau a par la suite indiqué clairement l'intention de la poursuite de d'objecter à la remise en liberté de l'accusé.

Les délits reprochés à Simard se résument à une série de fraudes et d'usage de faux semblant. Le juge Dubé a fixé la requête en détention et l'enquête préliminaire à vendredi matin.

La prison... pour voir

SHERBROOKE (psj) — "Si je vous envoie en prison c'est parce que je veux que vous sachiez ce qu'est la détention au cas où vous auriez envie de recommencer."

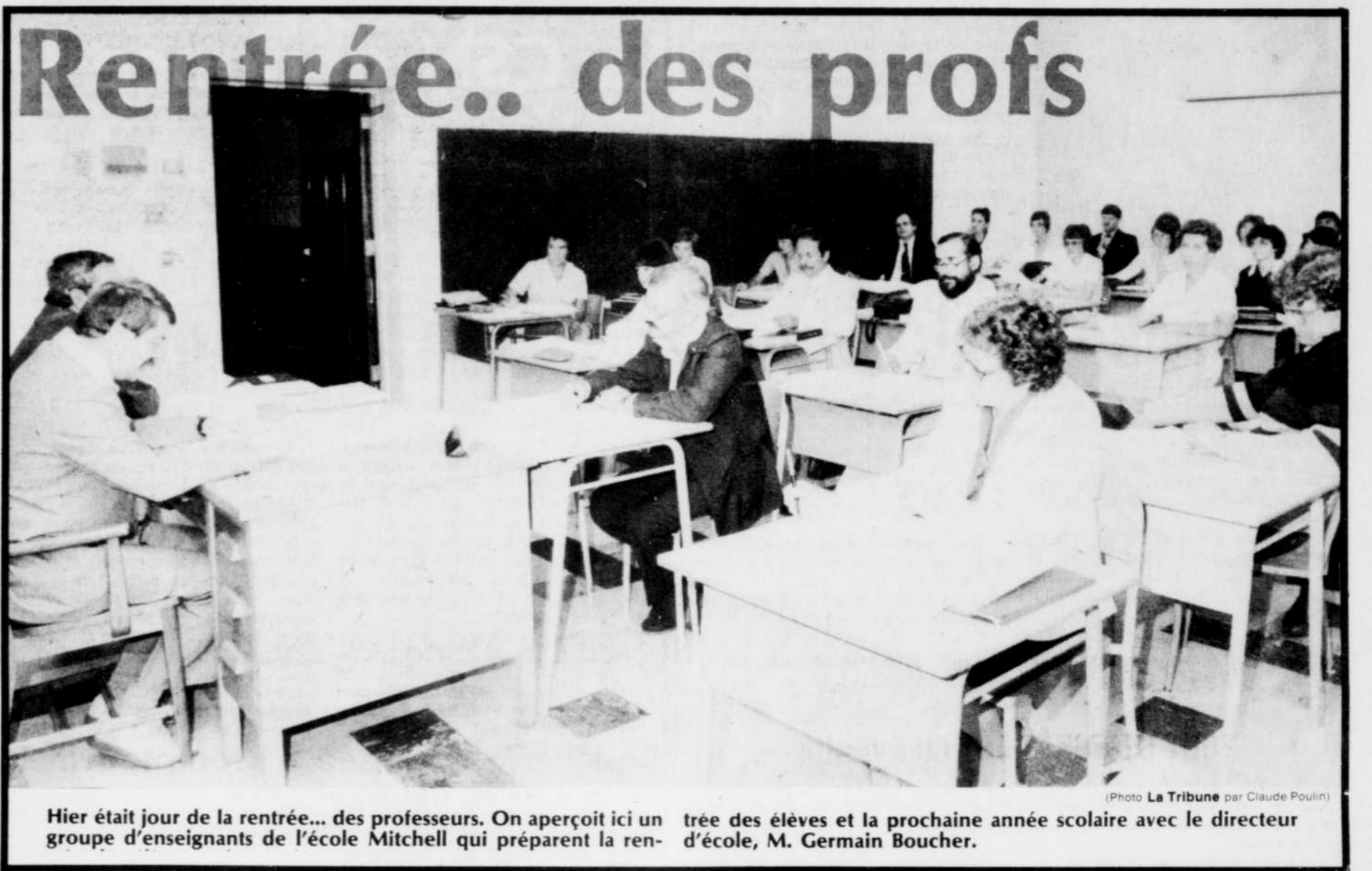
Le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix s'est exprimé en ces termes au jeune Michel Boissonneault qu'il venait tout juste de condamner à 15 jours de prison.

Le défenseur Michel Dussault avait pourtant suggéré pour son client, âgé de 20 ans, de Garthby, une sentence suspendue assortie d'une période de

probation surtout qu'il s'agissait d'une première offense, que le jeune homme était issu d'une bonne famille et qu'il avait pratiquement toujours travaillé jusqu'à ces derniers temps. L'accusé avait plaidé coupable à un vol par effraction au cours duquel il avait rafié un système de son.

Le procureur Michel Ayotte n'a rien ajouté aux propos de Me Dussault qu'il partageait du reste.

Le juge Dubé a vu le problème sous un autre angle et a même ajouté à la sentence d'emprisonnement une période de probation de 36 mois.



Hier était jour de la rentrée... des professeurs. On aperçoit ici un groupe d'enseignants de l'école Mitchell qui préparent la rentrée des élèves et la prochaine année scolaire avec le directeur d'école, M. Germain Boucher.

Elle retrouve son passeport et ses papiers personnels

SHERBROOKE (psj) — La police a finalement pu atteindre la touriste de Suisse, de passage dans la région, qui avait égaré son sac à main sur le site de la foire agricole de Sherbrooke.

Une communication entre le bureau de l'exposition et les autorités policières permettaient de retracer la jeune femme de 23 ans, Verena Fanhauser et de lui remettre le sac à main contenant son passeport et des papiers

personnels. Elle pourra donc regagner son pays, demain, avec une perte beaucoup moins importante que celle annoncée initialement. On aurait dérobé dans le sac à main, avant que sa propriétaire puisse le recouvrer, une somme de quelque 250 \$. Au but lorsque la touriste a signalé l'incident à la police, elle croyait à une perte de près de 2 500 \$.

Patient en retard: l'ambulance impliquée dans un accident

SHERBROOKE (psj) — Un accident impliquant une ambulance, hier après-midi, sur la rue Papineau, à la hauteur de la 8e avenue, aura eu pour effet de retarder le patient à son rendez-vous au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

C'est là la seule conséquence humaine de cet accident qui a toutefois causé des dommages de plus de 500 \$

au véhicule d'urgence et de moindre importance à l'automobile impliquée.

Le patient qui était à bord de l'ambulance n'a eu quant à lui d'autre choix que d'attendre, tout comme les conducteurs impliqués, que les formalités soient remplies avant que les deux véhicules reprennent la route sur leur propre pouvoir, c'est-à-dire sans l'aide d'une remorque.

Vol "Au Pee-Wee": ça avance

SHERBROOKE (psj) — Deux des trois dossiers dans l'affaire du vol avec violence perpétré le 8 juillet à l'accommodation Au Pee-Wee Enr., située au 2402 ouest de la rue Galt, ont avancé à pas de géants et ont déjà franchi l'étape de la citation à procès. Pierre Trépanier et Alain Martin ont été cités à leur procès, hier matin, par le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix. Ils étaient représentés par les défenseurs

Conrad Chapdelaine et Michel Beauchemin.

Trépanier, âgé de 25 ans et Martin, âgé de 23 ans, tout comme Bertrand Giguère, âgé de 34 ans, tous de Magog, sont accusés de vol avec violence et d'utilisation d'une arme en rapport avec ce vol à l'accommodation Au Pee-Wee.

Dans le cas de Giguère, il y aura enquête préliminaire le 19 octobre.

Les employés au pourboire satisfaits

SHERBROOKE — "Nous sommes très heureuses... satisfaites." C'est en ces termes que la présidente de l'Association des employés à pourboire de l'Estrie (l'ADEPE), Mme Rita Baillargeon, accueille la décision du ministre du Revenu, M. Raynald Fréchette, de reporter aux 9, 10 et 11 novembre la tenue de la commission parlementaire sur la situation au Québec des travailleuses et travailleuses au pourboire. "Pour nous, de poursuivre Mme Baillargeon, il s'agit d'une grande victoire."

tenue pour la commission parlementaire, les 12, 13 et 14 octobre, coïncidait avec le stage que doivent effectuer en France une vingtaine d'employés à pourboire dont les âmes dirigeantes de l'ADEPE qui est le leader des différentes associations d'employés à pourboire du Québec.

"Le ministre Fréchette a fait preuve d'une très bonne volonté dans cette affaire", de dire Mme Baillargeon.

Au cours des prochaines semaines, l'ADEPE réservera tous ses efforts à la rédaction du mémoire qu'elle entend soumettre à la commission parlementaire.

Rappelons que la date initiale re-

Transport scolaire: rencontre sur le nouveau code de sécurité routière

SHERBROOKE — Les chauffeurs et les propriétaires d'autobus scolaires participeront à une rencontre d'information sur le nouveau code de sécurité routière, vendredi à 14 heures, à l'auditorium du pavillon I, de la polyvalente Le Triolet.

Des représentants de la Sûreté du Québec, de la police de Sherbrooke, du ministère des Transports et du Conseil de sécurité de l'Estrie seront sur place pour donner l'information et répondre aux questions des transporteurs scolaires.



la commission scolaire régionale de l'Estrie

EMISSION DES LAISSEZ-PASSER

DONNANT DROIT AU TRANSPORT SCOLAIRE

A- ELEVES DU SECONDAIRE

1- Ceux qui demeurent à plus d'un mille de l'école dans les limites de la ville de Sherbrooke, Windsor, Asbestos, Lac-Mégantic, Coaticook, East Angus et Magog, doivent se présenter à leur école, aux dates indiquées dans la lettre reçue de leur école pour obtenir un laissez-passer et un itinéraire.

2. Ceux qui demeurent à l'extérieur de ces villes recevront leur laissez-passer le jour de la rentrée scolaire.

B- ELEVES DE L'ELEMENTAIRE

Tous ceux qui ont droit au transport scolaire recevront un laissez-passer à la rentrée scolaire là où le laissez-passer est utilisé.

N.B.: Aucun laissez-passer ne sera expédié par la poste.

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE SHERBROOKE
180 rue Acadia, Sherbrooke J1H 2T3
(819) 563-6515

Je suis contre l'exploitation des travailleurs(eurs) et je désire recevoir..... macarons en appui à leur lutte.
Prix du macaron: \$2.00

Nom:
Adresse:

Tél.:

J'inclus \$..... pour payer les macarons.
Les chèques sont acceptés.

Le Mouvement Desjardins existe grâce aux travailleurs. Aujourd'hui les Caisse Populaires forcent les travailleuses(eurs) à payer les déficits de caisse. Les travailleuses(eurs) revendent un fond de compensation pour les indemniser contre les fraudes. Les travailleuses(eurs) des Caisse Populaires n'ont plus à payer pour travailler.

Même si l'usine a fermé ses portes

Le député André Bachand annonce une aide gouvernementale aux Industries GBR

SHERBROOKE (GF) — Entre l'annonce de l'octroi d'une aide gouvernementale et la concrétisation de cette aide, il y a toute une marge.

Le député libéral du comté fédéral de Missisquoi, M. André Bachand, vient d'en avoir la preuve. En effet, se faisant le porte-parole du ministre fédéral de l'Industrie et

du commerce, M. Bachand vient d'annoncer l'octroi d'une aide financière... à une entreprise qui, entretemps, a dû fermer ses portes: les Industries GBR Limitée qui employaient une trentaine

de personnes à Omerville.

Selon le communiqué de M. Bachand, la compagnie en question, spécialisée dans la fabrication de jantes métalliques, s'est vue accorder une assurance de 90 pour cent d'un prêt de 100,000 \$ afin d'augmenter son fonds

de roulement. Grâce à ce projet, des ventes de 2 millions \$ auraient pu être réalisées au cours des deux prochaines années.

Mais la banque créancière a procédé entretemps à la saisie des biens

de cette compagnie.

"Le gouvernement ne perd rien puisqu'il ne s'agit que d'une assurance-prêt. Si la compagnie reprend ses activités, elle aura toujours droit à cette aide financière", explique M. Bachand.

Pendant ce temps, une deuxième entreprise s'est vue accorder une aide financière du MIC fédéral dans le cadre du programme PEE, le programme d'expansion des entreprises. Il s'agit de la firme Warnal Inc., de Co-wansville, qui recevra une subvention

Commission parlementaire sur la situation du vêtement? Rien n'est encore fait

SHERBROOKE (GF) — Rien n'est moins acquis que le fait que le ministre québécois de l'Industrie et du

commerce, M. Bachand vient d'annoncer la situation du vêtement, agrément ainsi à la demande des associations patronales et syndicales.

En effet, comme le précise un porte-parole du cabinet du ministre M. Rodrigue Biron, le ministre a été saisi de la demande d'une commission parlementaire. Toutefois, il ne saurait agréer à cette demande tant que le dossier sur la question ne sera pas complet et ce dernier dépend en quelque sorte de l'enquête que mène actuellement un autre ministre, celui du Travail cette fois-ci, qui cherche à faire la lumière sur les problèmes syndicaux inhérents au vêtement.

Au ministère de M. Biron, on estime que les collègues du Travail en ont encore pour quelques jours, voire quelques semaines.

Ce n'est qu'une fois, tous les éléments du dossier bien en main que M. Biron pourra prendre une décision

"éclairée".

L'industrie demande la tenue d'une commission parlementaire afin de fai-

re la lumière sur l'industrie du vêtement au Québec dont on appréhende la faillite à très court terme. L'Union

internationale des employés du vêtement pour dames parle de quelques mois.

Accusé de négligence criminelle: sentence possible de travaux communautaires

SHERBROOKE (psj) — "En temps normal, cela vaudrait à coup sûr une sentence d'incarcération mais compte tenu des diverses représentations, de la situation de l'accusé, du rapport présentiel, je vais étudier la possibilité d'envisager des travaux communautaires."

C'était le matin des cas-problèmes pour le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix.

Il se trouvait aux prises avec des situations extrêmes en tant que délit mais dès que l'on soulevait le voile sur le passé, les antécédents et le présent des accusés debout devant lui, l'affaire prenait une autre teinte, tout devenait plus flou, plus nuancé et il fallait tenir compte de cette nouvelle lumière pour rendre un jugement plus éclairé.

Il y avait eu ce matin-là deux dossiers de fraudes importantes à l'endroit du ministère des Affaires sociales, des délits quand même sérieux et puis maintenant, se tenait devant la cour un jeune homme de 20 ans, Robert Perreault, de Bromptonville, qui devait répondre à une accusation de négligence criminelle dans la mise en marche d'un véhicule automobile.

Le juge Dubé a réservé sa sentence pour le 5 octobre.

En résumé, l'accusation parle d'une course de 17 kilomètres à travers les rues de la ville de Sherbrooke à des vitesses allant de 100 à 150 kilomètres-heure au cours de laquelle il y a

eu tamponnage de l'auto de l'accusé et du véhicule de patrouille à plusieurs reprises.

Deux ou trois véhicules de patrouille ont participé à la poursuite; les dommages à un véhicule de patrouille, à l'issue de la course, ont été évalués à 1 408 \$.

Pour le bénéfice des lecteurs, il convient de préciser qu'il ne s'agit aucunement du "conducteur en folie" de la semaine dernière dont la comparution est attendue pour le 20 septembre: il n'y a aucun lien entre les deux affaires. En fait l'affaire qui occupait le tribunal, hier, remonte au mois de mai.

Le défenseur Charles Crépeau a mis le compte de cette course sur le caractère bouillant, chargé d'impulsivité de son client. "Cela s'est passé à l'issue d'une soirée avec des amis. Je demande à la cour de tenir compte des recommandations du rapport présentiel, de l'enfance un peu malheureuse de mon client, de la chance qu'il a maintenant qu'un oncle s'occupe de lui et lui donne du travail. Mon client a un antécédent de violence, des voies de fait, mais il s'agit d'un délit qui a éclaté après trois jours de harcèlement dont il était victime. Je crois que dans le cas présent, tant pour le bien de mon client que pour celui de la société, une sentence de travaux communautaires servirait bien les fins de la justice."

Boucherie dévalisée à Bromptonville

BROMPTONVILLE (psj) — Les policiers de Bromptonville ont entrepris une enquête en vue de retracer les auteurs du vol par effrac-

tion perpétré à la boucherie Donald Roy, située à l'entrée de la municipalité.

Après avoir défoncé la porte arrière, les individus ont pénétré dans la boucherie pour y rafler 500 \$ en argent et une caisse de cigarettes évaluée à quelque 1 500 \$.

On se demande s'il n'y a pas un lien entre ce vol et un autre perpétré à proximité, à savoir chez Dominick Auto Sport Ltée où on s'est attardé à mettre la main sur des petites sommes d'argent qu'on a pu y trouver. Ce dossier appartient à la Sureté du Québec, poste de Sherbrooke.



Rodrigue Biron



André Bachand

de 29,625 \$ afin d'effectuer une étude sur l'accroissement de la productivité.

Ce fabricant de laminoirs créera ainsi quatre emplois en plus de grossir ses ventes de 800,000 \$ au cours des deux prochaines années.

Dérapiage fatal: 1 mort

LAC-MEGANTIC — Un jeune homme originaire de Lac-Drolet, dans la région de Lac-Mégantic, a perdu la vie dans la nuit de mardi à mercredi alors que le véhicule dans lequel il prenait place a effectué un dérapage pour finalement s'immobiliser contre un poteau.

La victime a été identifiée comme étant M. Jocelyn Harton, âgé de 22 ans et demeurant RR1 à Ste-Cécile. La tragédie s'est produite vers minuit trente.

Seul

Le conducteur, au volant d'une voiture de marque Dodge 1978 de couleur verte et blanche, était seul au moment de l'impact.

Les causes exactes entourant cette perte de contrôle ne sont pas encore connues et c'est l'agent Marc Lemarier de la Sureté du Québec de Lac-Mégantic mène l'enquête.

Cycliste blessé à Lac-Mégantic

LAC-MEGANTIC — Un jeune cycliste a subi des blessures légères lorsqu'il est entré en collision avec un automobiliste.

Le jeune Serge Roy, 14 ans de Lac-Mégantic, a pu regagner son domicile

après avoir reçu les premiers soins à l'hôpital Saint-Joseph de Lac-Mégantic.

L'accident s'est produit sur la rue Wolfe vers 19 heures 50 mardi soir.



(Photo La Tribune)

Les organisateurs ont choisi deux bisons pour le souper du samedi soir.

Tout est prêt pour le Festival du Bison

OMERVILLE (GP) — C'est aujourd'hui que commencent les festivités du deuxième festival du Bison d'Omerville par une parade western qui partira des Galeries Orford pour se rendre au terrain de balle d'Omerville: c'est aussi à cet endroit que se déroulera la "Fête au village" où chacun et chacune est convié à amener son instrument de musique (accordéons, violons, flûtes, musiques à bouche) pour faire danser ses amis lors d'un grand bal populaire.

Le club Optimiste d'Omerville qui est le parrain du festival attend cette année de 6 à 8,000 visiteurs dans cette petite municipalité voisine de Magog, toutefois les organisateurs ont gardé à 1,100 le nombre de couverts disponibles lors du souper de bison sur la broche qui se tiendra samedi soir du 18:30 à 20:00.

Mais ce véritable festin qui clôture les festivités du festival du bison sera précédé de nombreuses activités: ainsi, c'est à 20:00 vendredi soir que se déroulera la soirée western au cours de laquelle on procédera à l'élection de la reine du festival, alors qu'un programme d'amateurs clôturera la soirée.

Les amateurs de bonne chair devront se lever de bonne heure samedi s'ils veulent parti-

ciper au déjeuner des "bisonneux" et se régaler d'aliments à l'ancienne cuits sur des rustiques poêles à bois.

La journée de samedi se poursuivra par différents spectacles (Karaté, tirs de chevaux) et des concours familiaux comme un tournoi de fer mixte.

L'an passé, un seul bison avait suffi à satisfaire les appétits des amateurs lors du pantagruélique repas du samedi soir; mais cette année, les organisateurs ont préféré choisir deux de ces énormes animaux (provenant d'un élevage voisin) afin d'offrir plus de variété dans la préparation culinaire de cette viande tendre et sauvage.

Les Optimistes d'Omerville avaient trouvé une formule originale l'an passé en instituant un passeport du festival qui donnait droit à l'accès à toutes les activités, y compris le souper de bison, en plus d'un foulard et d'un chapeau. Cette formule ayant remporté un grand succès, elle a été reprise cette année au prix de 20 \$. Par ailleurs, un billet quotidien, ne donnant pas droit au souper de bison est offert à 3 \$.

COLT 1982

\$5995

Transport et préparation inclus.

RELIANT 1982

PRIX SUR DEMANDE

RAM 50 4x4 1982

\$8695

Construit pour en impressionner plus d'un.

Elle offre la plus basse consommation d'essence des voitures 5 passagers. Un moteur à l'essence ordinaire: c'est comme rouler presque qu'un mois.

Renseignez-vous sur **LES MODALITÉS DU PLAN TRIPLE PROTECTION**

- 1- Plan de protection 5/80 à l'égard du "Rouage d'entraînement"
- 2- Entretien prévu gratuit
- 3- Protection anticorrosion 5/80 à l'égard des panneaux extérieurs.

WEEDON AUTOMOBILE

(1977) INC.

326, 2e Avenue - Weedon

tél.: 877-2833

André Durocher
Tél.: 563-5361

Gaston Dumas
Tél.: 877-2833

Selon une récente étude sur les effets de l'amiante

Moins de décès par le cancer des voies respiratoires chez les femmes d'Asbestos et de Thetford qu'ailleurs

SHERBROOKE (FG) — "Je ne sais pas exactement comment on arrive à renverser une opinion publique. Mais une chose est certaine, quand on en a l'occasion, il faut savoir rassurer les gens."

M. Georges Dahmen, directeur général du Centre canadien d'information sur l'amiante, un organisme né il y a quelques mois à peine, compte justement s'atta-

quer avec tout l'acharnement dont il est capable à cette tâche: redorer le blason de l'amiante. Au cours d'une conférence de presse tenue à Sherbrooke, hier

matin, dans le but de faire connaître le centre qu'il dirige, M. Dahmen a insisté sur la psychose entourant ce produit. "Les gens voient des cancers partout... il faut dire que des nouvelles étonnantes, comme celles où l'on voit des cancéreux sur leur lit de mort, n'ont rien pour rassurer. Mais il faut aussi savoir rétablir les faits", a-t-il dit. Il a pris comme exemple cette fameuse histoire de ballast de chemin de fer à base d'amiante. En 1978, quand les gens ont appris que le Canadien Pacifique utilisait de la serpentine (minéral résiduel des opérations d'extraction d'amiante) comme ballast pour le tronçon Newport-Adirondack, dans les Cantons de l'Est, ce fut la panique. "Je me rappelle d'un reportage où il était question d'une dame habitant le long de la voie ferrée et qui disait qu'elle cessait de respirer à chaque fois que le train passait... elle craignait le cancer. Eh bien, aujourd'hui, avec les résultats de l'étude dont nous disposons, j'aurais envie d'aller voir cette femme et lui dire: 'N'ayez pas peur madame, vous pouvez respirer sans crainte'."

Car tout cela ne représente aucun danger", a-t-il dit, citant l'étude atmosphérique réalisée par le Dr Rowlands, de l'Université

McGill. Cette longue et exhaustive étude de 73 pages conclut que seul un employé de CP rail, le machiniste préposé au nivelage du ballast court "possiblement un risque", mais qu'il est facilement possible, par un simple arrosage par exemple, de faire en sorte que la poussière demeure au sol.

Population à l'abri

Spécialiste des questions de san-

43,625 \$ pour relocaliser 5 résidents de Windsor

WINDSOR — Le ministère de l'Environnement du Québec vient de faire savoir à la députée de Johnson, Mme Carmen Juneau, qu'il versera une subvention de 43,625 \$ afin de relocaliser en dehors de la plaine d'inondation les cinq résidents de la rue Bruneau, à Windsor, victimes à chaque fois que la rivière St-François sort de son lit, au printemps.

Au total, le coût pour la relocalisation a été établi à 87,250 \$. Le Bureau d'aide financière aux victimes d'inondation assumera quant à lui une somme de 38,000 \$ et le solde, soit 5,625 \$,

sera comblé par la ville de Windsor.

Satisfaite

Vivement satisfaite de cette décision, Mme Juneau a conclu ainsi: "C'est le gros bon sens qui a prévalu lors de nos entretiens avec le ministre Marcel Léger. Les dommages énormes causés aux propriétaires, la certitude que les inondations se répèteront et que le gouvernement du Québec se verra de nouveau obligé de verser des indemnités ont certes influencé le ministre au moment de sa décision: décision qui est à l'avantage des citoyens."

M. Dahmen, un Belge d'origine, cite en outre les résultats d'une recherche menée à Thetford-Mines et à Asbestos, visant à découvrir de ce qu'il en est de la santé des populations vivant dans des régions plus exposées en raison de la présence de gisements d'amiante. Or, dans ces deux villes, conclut l'étude, les femmes meurent moins de cancer et de maladies des voies respiratoires qu'ailleurs au Québec.

Encore plus révélateur, estime le directeur général du Centre canadien d'information sur l'amiante, en parlant de ces deux régions où l'on retrouve 100 fois plus de concentrations d'amiante dans l'eau et dans l'air qu'ailleurs en Amérique du Nord et où 70 pour cent de la population masculine a déjà, à un moment ou l'autre, travaillé dans le secteur de l'amiante, l'étude démontre que "par rapport à l'ensemble du Québec, il y

a un déficit de 145 décès", du moins entre 1966 et 1977; période choisie pour faire les relevés des décès et les comparaisons avec le reste de la province.

Tout cela, et le fait aussi qu'il n'est pas possible de relier le mésothéliome (cancer rare, de la plèvre, ou enveloppe du poulmon) à l'amiante blanc produit au Canada, constituent selon M. Georges Dahmen un "visa de santé pour l'amiante".



M. Georges Dahmen

quer avec tout l'acharnement dont il est capable à cette tâche: redorer le blason de l'amiante. Au cours d'une conférence de presse tenue à Sherbrooke, hier

Fleurimont et le Canton d'Ascot pourraient demander le statut de ville

SHERBROOKE (FG) — Les municipalités du Canton d'Ascot et de Fleurimont comptent éventuellement étudier les diverses implications en vue, peut-être, de demander elles-aussi un changement de statut, pour devenir villes, comme l'a fait en début de semaine Rock-Forest.

"Ce n'est pas une priorité, mais éventuellement, nous remettrons ce sujet à l'étude", a indiqué hier le maire de Fleurimont, mention-

nant par là que le sujet avait été analysé il y a près de 10 ans.

"À l'époque, nous avions constaté que ce changement de statut ne présentait aucun avantage, aucun intérêt. En fait, nous étions même perdants, car nous nous trouvions à perdre certaines subventions pour l'entretien des routes. Mais aujourd'hui, peut-être les règlements ont-ils changé et que ce n'est plus ainsi. À tout événement, éventuellement, le sujet sera

réétudié", a livré M. Julien Ducharme, dont la



Julien Ducharme

municipalité est actuellement régie selon le Code municipal.

Son collègue du Canton d'Ascot, M. Robert Pouliot, a lui aussi expliqué que le projet visant à faire de la municipalité qu'il dirige une ville a déjà étudié. Et les premières conclusions qui s'en dégagent alors étaient les mêmes qu'à Fleurimont. "Il y a deux ans, nous avons fait le tour de la question. Mais on se rendait compte qu'au niveau des subventions pour l'entretien des chemins, il y avait perte. Il y avait toutefois des compensations ailleurs, mais comme le changement en tant que tel

ne nous apportait rien de plus, dans notre cas, nous avons abandonné l'idée... au niveau des élections, par exemple, nous avons déjà procédé à la division de notre territoire en quartiers électoraux, afin que tous les secteurs soient représentés à l'hôtel de ville", a mentionné M. Pouliot.

Il a terminé en notant qu'éventuellement, l'étude de ce sujet pourrait être reprise. "Pour l'instant, notre priorité, notre gros dossier, c'est toute la question de la police."

Vol de 3 pompes hydrauliques

FLEURIMONT (psj) — Ces derniers jours, les agents de la Sûreté du Québec, poste de Sherbrooke, ont été saisis de trois plaintes de vol sur les terrains de Louida Payeur, situés à Fleurimont.

Il s'agit de pompes hydrauliques d'une valeur totale de 7 000 \$.

Ces vols ont été perpétrés cette semaine et le dernier vol a été enregistré hier.

Elles restent en prison

SHERBROOKE (psj) — Le juge Laurent Dubé de la Cour des sessions de la paix a ordonné l'incarcération de Suzanne Leblanc et de Ginette Bellemare, hier, à l'issue de la requête en détention.

Les deux accusées en rapport avec une tentative de vol avec violence à l'endroit d'un automobiliste reviendront devant la cour le 31 août pour y subir leur enquête préliminaire.

En plus des accusations de conspiration, de tentative de vol avec violence et d'utilisation d'une arme dans un dessein dangereux, les deux femmes, âgées de 20 ans, de Sherbrooke doivent répondre à des accusations de fraude et de recel.

Les défenseurs Marc Montplaisir et Michel Dussault ont bien tenté d'offrir les meilleures garanties possibles à la cour pour permettre à leurs clientes de sortir de prison, mais le juge Dubé, après avoir pesé le tout, a plutôt penché

vers la recommandation d'incarcération du procureur Paul Crépeau.

D'abord parce que dans un cas, la défense n'avait pas démontré que l'incarcération était injustifiée et dans l'autre cas, le juge Dubé ne voulait pas confier au père de l'accusée la responsabilité d'avoir à la suivre pas à pas.

Il faut dire que toutes deux possèdent des antécédents judiciaires assez éloquentes, Ginette Bellemare ayant déjà répondu d'un vol avec violence alors qu'elle était âgée de 14 ans tandis que Suzanne Leblanc, après une sentence de 18 mois de prison, n'avait recouvré sa liberté que le 8 juin dernier.

Les antécédents judiciaires et la gravité des délits reprochés ont scellé le débat avec le résultat que l'on sait.

Les deux femmes ont été arrêtées vendredi soir dernier après avoir tenté de détrousser un automobiliste, à Lennoxville.

POUR UNE MEILLEURE IMAGE... ANTENNES DE TELEVISION CHANNEL MASTER

Antenne #1160 UHF/VHF/FM

Antenne #3617 VHF/FM disponible

TOUR DMX

Système de rotor Modèle 9512A

Prix spécial 76⁹⁵

DEPARTEMENT INDUSTRIEL A VOTRE SERVICE

CHEZ **CITE ELECTRONIQUE**

918 OUEST, RUE KING SHERBROOKE

TEL.: **569-9908**

DACTYLOS BUREAUX CALCULATEURS CAISSES ENREGISTREUSES

75 DACTYLOS USAGES

Manuels, à partir de **50⁰⁰**

Electriques, à partir de **149⁰⁰**

BOB POULIOT Inc. 150, Wellington sud - Sherbrooke

Tel.: **563-1848**

SPECIAUX A NE PAS MANQUER

RABAIS pour 3 jours seulement 26-27-28 août

20% sur tous les manteaux d'hiver en magasin, applicable sur marchandise

EXEMPLE: Vous achetez un manteau de \$300, vous avez un crédit de \$60 pour vous acheter un chapeau, un foulard ou tout autre article de votre choix...

SAUVE 304, rue PRINCIPALE ouest MAGOG 843-6229

PAT'S MINI MOTEUR SERVICE INC.

de STANSTEAD, QUE.

désire annoncer une **NOUVELLE SUCCURSALE A STOKE, Qué.**

Même service, même garantie habituels qu'à Stanstead.

TEL.: **878-3434**

Développement minier

Le meilleur investissement pour l'avenir

— Oliva Lemay

THETFORD-MINES (PS) — Le développement minier constitue actuellement le meilleur investissement pour l'avenir et toutes les pressions nécessaires seront mises de l'avant pour faire réaliser cette réalité aux gouvernements fédéral et provincial.

Tel est, en résumé, le commentaire émis par le président du syndicat CSN des travailleurs miniers de la Société Asbestos Ltée de Thetford-Mines en rapport avec l'annonce d'un congédiement de 250 autres employés, à compter du 1er janvier 1983, si la demande de fibres est inférieure à 150.000 tonnes par année. M. Lemay affirme qu'il ne peut

nier le fait que les entrepôts sont pleins actuellement et qu'une réorganisation de la production s'avère nécessaire. "Il est inutile de produire annuellement 200.000 tonnes de fibre si la compagnie en vend seulement la moitié car les ouvriers ne travailleront pas plus que quatre ou cinq mois par année." D'ailleurs, pour la seule année 1982, les travail-

leurs de la SAL savent déjà qu'ils seront en chômage pour une période totale minimum de 20 semaines.

Solution pratique

Précisant que les travailleurs ont déjà rejeté la formule du travail partagé, M. Lemay affirme donc que la solution la plus pratique, à court

terme, réside dans le développement minier. Selon lui, la participation financière des deux gouvernements permettrait de diminuer considérablement l'impact de la récession actuelle. La compagnie a déjà adres-



THETFORD-MINES ET LA RÉGION

Subvention fédérale de 14 millions \$ à une mine d'amiante de Terre-Neuve

Lemay se dit "très surpris"

THETFORD-MINES (PS) — "Je suis très surpris de la décision du gouvernement fédéral à l'effet d'accorder une importante subvention de 14 millions \$ pour permettre la réouverture d'une mine d'amiante à Terre-Neuve."

Néanmoins, le président du syndicat CSN des travailleurs miniers de la Société Asbestos Ltée de Thetford-Mines, M. Oliva Lemay, espère que le précédent créé par Ottawa pourra éventuellement profiter aux ouvriers du Québec. Sur-tout, dit-il, que la réouverture d'une mine d'amiante ne fera que concurrencer davantage un secteur

déjà fort mal en point en raison de la récession.

"Nous ne sommes pas pire ici qu'ailleurs et j'espère que le gouvernement fédéral fera quelque chose pour nous." D'autant plus qu'Ottawa a déjà en main des demandes d'aide financière en provenance de la région, soit sa reconnaissance comme zone désignée et

aussi un investissement qui permettrait de favoriser le développement minier.

Mais, M. Lemay ne se fait pas trop d'illusion sur les chances d'obtenir des réponses positives. "J'ai toujours en mémoire la réaction du ministre Lalonde qui ne veut pas subventionner les mines d'amiante qui appartiennent au gouvernement provincial." D'ailleurs, le président syndical n'a pas encore apprécié la solution préconisée par le président de la Chambre de com-

merce locale à l'effet d'exclure les compagnies minières du programme d'aide.

En outre, il soutient que la déclaration du député Gilles Grégoire de Frontenac ne permettra certes pas d'améliorer le climat actuel entre les deux gouvernements. "C'est reparti la chicane, surtout que les deux gouvernements sont déjà à couteaux tirés." Selon lui, M. Grégoire a manqué de flair et il aurait dû attendre la réponse fédérale en raison de l'impact de ses déclarations.

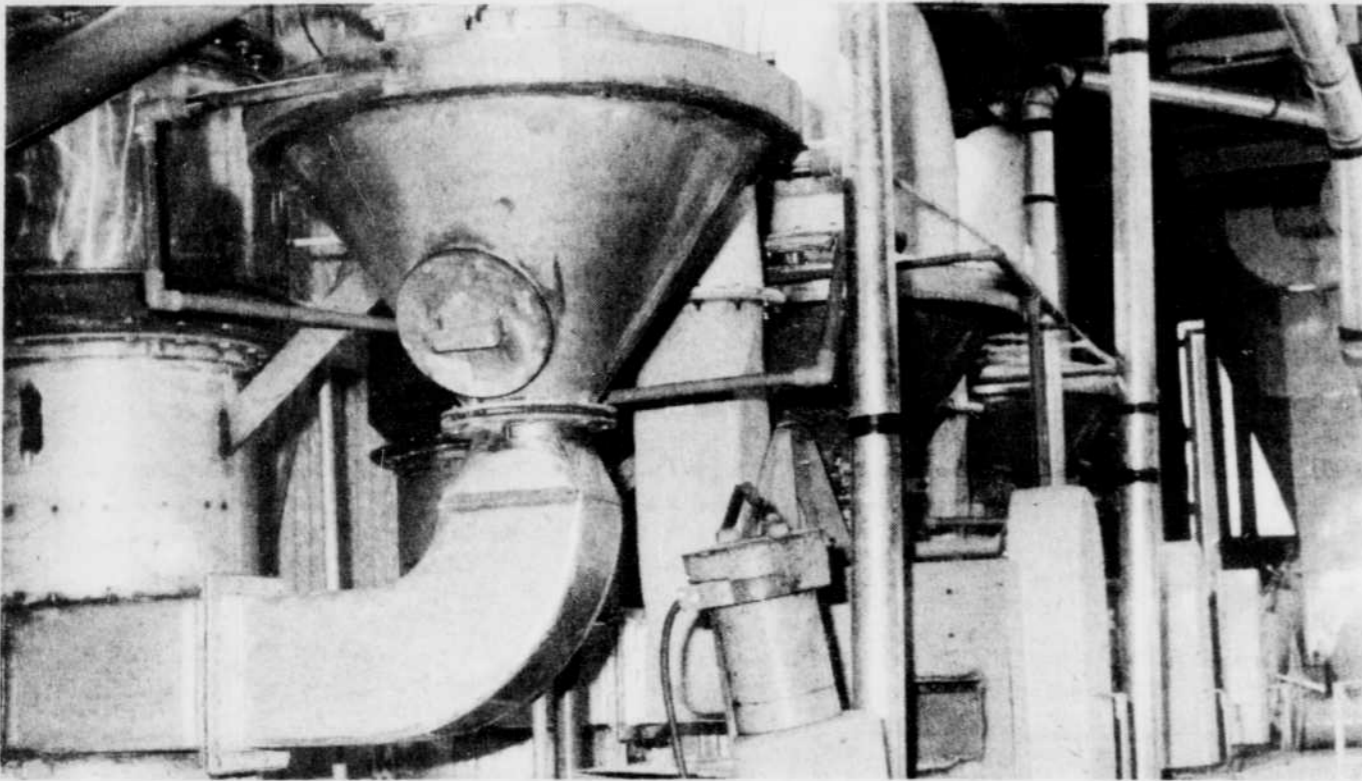
sé une demande d'aide financière au gouvernement fédéral et, aux dires de M. Lemay, une réponse positive pourrait permettre la réouverture d'environ 200 employés.

Le développement minier des divisions British Canadian et Normandie pourrait occuper quelque 150 travailleurs en regard d'une cinquantaine à la King-Beaver. A cette dernière division, M. Lemay soutient que la situation est d'autant plus critique que les opérations souterraines devront cesser d'ici 1986 en raison

d'une entente conclue avec la compagnie Les Mines d'Amiante Bell. Selon lui, il faudra alors développer les puits de la King-Beaver en direction du quartier Mitchell.

Ce développement nécessiterait alors la relocalisation de plusieurs résidences, favorisant ainsi le domaine de la construction.

"Nous ne demandons pas la charité mais un investissement pour l'avenir de la part des gouvernements," de commenter M. Lemay.



Ces réservoirs et pompes servent au procédé mis au point par la Société nationale de l'amiante pour éliminer les pluies acides.

Des polluants pour améliorer la qualité de l'environnement

THETFORD-MINES (PS) — Grâce à son Centre de recherche et de développement, la Société nationale de l'amiante (SNA) a mis au point un procédé qui améliorera la qualité de l'environnement et ce, en utilisant des matières considérées, à juste titre, comme étant des polluants ou des rebuts.

En effet, les résidus d'amiante, en présence de l'anhydride sulfureux, contribueront éventuellement à diminuer considérablement le problème des pluies acides. Les effets de ce gaz nocif, responsable des pluies acides, sont annulés au contact des résidus. Bien plus, la réaction chimique engendre un produit non nocif (le sulfate de magnésium) qui pourra même être commercialisé de façon rentable. Ce sulfate de magnésium, communément appelé sel d'epsom, pourra alors intéresser les marchés des fertilisants et des pâtes et papiers.

Le directeur de l'ingénierie à la SNA, M. Hugues Hamelin, a précisé que ce projet d'élimination des pluies acides (ELIPAC) est voué à un avenir très prometteur.

Pour la mise au point industrielle du projet ELIPAC, la SNA s'est assurée le concours de deux autres partenaires, soit les mines Noranda au prise avec de sérieux problèmes d'environnement en raison de l'émission d'anhydride sulfureux et le gouvernement du Québec par son ministère de l'Environnement et l'OPDQ. Ces trois entités ont souscrit une part égale qui totalise 750.000 \$.

La première étape, au coût de 400.000 \$, est maintenant terminée. En effet, la construction de l'usine-pilote mobile s'est effectuée à Thetford-Mines au cours des dix dernières semaines et les deux parties de la bâtis-

se sont en voie d'être acheminées à Rouyn. Le pilotage industriel devrait alors débuter vers le 7 septembre courant, une fois l'usine-pilote installée sur les terrains de la fonderie Horne, propriété de la compagnie Noranda.

L'étape du pilotage industriel se terminera à la mi-novembre et ce n'est que vers le milieu de 1983 qu'une décision finale sera arrêtée quant à la concrétisation industrielle du projet. C'est le résultat des données recueillies au cours des 60 jours d'essais intensifs qui permettront de vérifier le potentiel du procédé et son économie.

L'utilisation industrielle de ce procédé permettrait l'utilisation de plus de 1.000.000 tonnes de résidus d'amiante par année. M. Hamelin a précisé que les résidus utilisés provenaient de la compagnie Carey Canada Inc. d'East-Broughton du fait qu'ils répondent le mieux au procédé chimique utilisé dans le cas présent.

Projet de relocalisation de la bibliothèque

Consultation populaire: les autorités de Drummondville prennent les devants

DRUMMONDVILLE - Les autorités de Drummondville ont décidé de prendre elles-mêmes les devants dans une consultation populaire sur le projet de relocalisation de la bibliothèque de Drummondville.

C'est ce que vient d'affirmer le maire suppléant, M. Gilles Gagnon, en précisant que la population dira si

oui ou non elle veut que le conseil investisse dans le projet caressé par les édiles depuis trois ans.

Chiffres à l'appui, le conseil informera la population sur les bienfaits de la relocalisation et lui demandera ensuite son opinion, surtout en rapport avec les coûts que cet investissement nécessitera.

Cette procédure, les autorités municipales ne se le cachent pas, vise à vérifier si effectivement la population demandera un référendum, comme le laisse planer la menace du Comité des citoyens de Drummondville depuis quelques semaines. Si la population accepte le projet lors de la consultation, les autorités de Drummondville savent bien qu'il n'y aura pas de demande de référendum. Si le projet est rejeté lors de la consultation, alors le conseil avisera

Mais les dirigeants municipaux semblent bien déterminés à aller de l'avant présentement: toutes les décisions relatives à la bibliothèque sont prises sans débats publics, tellement tous les conseillers semblent unanimes pour appuyer ce projet.

Deux conseillers, MM. Boisvert et Prince, se sont penchés longuement sur ce projet et ont finalement obtenu des précisions sur ses coûts réels. L'édifice a été acquis de la commission scolaire pour 1\$. Le quart servira aux bureaux et aux activités du Drummondville Olympique. Les trois-quarts qui restent serviront à la bibliothèque municipale.

1,5 million \$

Ce projet coûtera 1,5 million \$ dont

DRUMMONDVILLE ET LA RÉGION

Départ missionnaire pour le Japon

VICTORIAVILLE (DG) — Il est des départs missionnaires. Certains plutôt rare de nos jours d'assister à pensent même qu'il n'y a plus de mis-

En quelques lignes

Tentative de vol

VICTORIAVILLE (DG) — La Société municipale de Victoriaville a appréhendé deux individus qui tentaient de pénétrer par effraction dans un magasin à rayons du Carrefour des Bois-Francis.

VICTORIAVILLE ET LA RÉGION

Les deux hommes ont déclenché le système d'alarme en voulant pénétrer à l'intérieur du Woolworth. La sonnerie qui est reliée au poste de police a été déclenchée et les deux voleurs ont été pris sur le fait. Trois policiers ont procédé à l'arrestation des deux individus qui n'ont offert aucune résistance. Les deux hommes n'ont pas d'antécédent judiciaire connu.

Stage de perfectionnement

Le directeur général de la Corporation de développement économique des Bois-Francis, Claude Nadeau, passe la semaine à Montréal où il suit une session intensive de formation sur le développement économique.

Souscription pour la maison de l'UPA

Les syndicats de secteurs de la région de Nicolet poursuivent présentement la campagne de souscription pour la Maison de l'UPA. Le travail est déjà fort avancé dans plusieurs syndicats. Selon l'UPA de Nicolet les mandats conférés aux administrateurs seront complétés au cours des prochains mois, voire même des prochaines semaines.

Stationnement Interdit

PRINCEVILLE — Les membres du conseil de Princeville ont adopté une résolution pour que le stationnement soit interdit du côté ouest de la rue St-Jean-Baptiste Nord, dans la section comprise entre l'entrée de la place municipale et l'avenue Demers.

sionnaire. C'est pourquoi la famille et les amis de soeur Odile Gardner ont organisé une fête pour souligner son départ pour le Japon.

La fête a été marquée par une messe célébrée par l'abbé Rosaire Lemire, de Warwick et par une rencontre amicale à la salle des Chevaliers de Colomb, à Victoriaville.

La religieuse originaire de Ste-Hélène de Chester quittera les Bois-Francis le 30 août pour aller évangéliser les Japonais.



Soeur Odile Gardner

Soeur Odile a l'intention de rester cinq ans au Japon où on estime qu'il y a moins d'un pour cent de la population qui est catholique. La première étape du voyage de la religieuse, qui appartient à la communauté des Ursulines, sera consacrée à l'apprentissage de la langue japonaise.

La religieuse de 32 ans a déclaré qu'en partant pour le Japon elle réalisait un vieux rêve d'évangélisation.

1,1 million sera subventionné par Québec, soit 72 pour cent. Quant à l'ameublement, une subvention de 41.000\$ sera versée, soit environ 35 pour cent des coûts.

Au total, la bibliothèque municipale aura coûté aux contribuables de Drummondville 521.000\$, non 800.000\$ comme ce fut avancé dans La Tribune récemment.

M. Gagnon a également fait savoir que des subventions pourraient provenir des municipalités environnantes, soit directement, soit par le biais de la municipalité régionale de comté.

Pour le conseiller Roger Prince, est-ce que la population doit reculer devant un tel projet d'avenir qui certainement ne reviendra pas, puisque de telles subventions, si elles ne sont pas utilisées, ne se reproduiront plus.

Brûle Pourpoint

DRUMMONDVILLE — Plus de 15.000 personnes sont attendues en fin de semaine à Drummondville pour le 2e championnat provincial de tambours et clairons. En cas de mauvais temps qui amènerait un déficit aux organisateurs, les autorités de Drummondville ont prévu une subvention ne pouvant pas excéder 1000\$. L'an dernier, ce premier championnat avait attiré plus de 10.000 personnes.

Architecte et ingénieur choisis

Le conseil d'administration des Résidences St-Frédéric vient d'arrêter son choix sur l'architecte et les ingénieurs qui seront chargés de réaliser le projet de 83 logements qui seront érigés rue St-Georges, angle Brock. Il s'agit de l'architecte André Camirand et de la firme d'ingénierie Hamel et Beaulieu, tous des Drummondvillois. De plus, le conseil d'administration entretient une campagne de sensibilisation du public en exposant une maquette et des photos du projet.

Troisième série de projets

Le gouvernement canadien vient d'annoncer l'attribution d'une somme de 464.000 \$, soit 100.000 \$ de plus que l'an dernier, pour le comté de Drummond dans la troisième série de projets fédéraux de développement communautaire. La date limite de présentation des demandes est fixée au 30 septembre, fait savoir M. Yvon Pinaud, député du comté.

220 étudiants de plus que prévu au CEGEP

DRUMMONDVILLE (GP) - Alors que le Cegep de Drummondville prévoyait 1260 étudiants cette année, au moins 1480 se sont inscrits jusqu'à présent, ce qui occasionne quelques surprises aux administrateurs.

Ceci vaut pour les étudiants à temps plein, mais la croissance est égale sinon supérieure pour les étudiants à temps partiel.

Cela tient à plusieurs raisons, explique le directeur général du Cegep, M. Yvon Morin. Comme partout ailleurs au Québec, la crise économique influe sur les conditions d'emploi et les jeunes (parfois les adultes) qui n'ont pas terminé leur Cegep ou qui veulent l'entreprendre pour avoir plus de chances de s'en trouver un, retournent en classe.

De plus, souligne M. Morin, avec la crise économique, plusieurs personnes qui étudiaient à l'extérieur, n'ont plus les moyens de quitter la région et s'inscrivent ici pour diminuer les frais.

Nouvelle construction

La construction d'un nouvel édifice qui sera entièrement accessible à compter de janvier constitue une autre bonne raison pour expliquer l'achalandage de cette année. Le collège s'est taillé une bonne réputation dans la région et à l'extérieur, dit M. Morin, et le nouvel édifice, qui sera très fonctionnel, devrait favoriser l'étude.

Mais comment faire pour recevoir dans le nouveau Cegep, construit pour 925 étudiants, les 1480 qui s'y destinent? Il s'agit d'un problème réel,

dit M. Morin, mais pas insoluble. Des études sont en cours présentement pour tirer un maximum d'avantages du nouveau Cegep et éviter d'avoir à véhiculer les étudiants d'un endroit à l'autre. En élargissant "la plage horaire", c'est-à-dire en augmentant le nombre de cours, le Cegep pourra permettre à un plus grand

villon Mayrand, pavillon St-François, ancienne école des métiers, ils lui seront remis à l'échéance des baux. Tout sera fait pour que tous les cégépiens soient regroupés dans le nouvel édifice dès janvier, précise M. Morin.

Quant à la partie préfabriquée du Cegep, elle sera offerte selon les dispositions



Des ouvriers s'affairent dans l'un des laboratoires du nouvel édifice.

nombre d'étudiants d'utiliser les mêmes locaux.

Quant aux locaux actuels, ceux qui ont été loués de la Commission scolaire (Pa-

du Ministère de l'éducation. Si aucun organisme public ne veut l'acquiescer, elle pourra être mise en vente aux enchères publiques.

Leila

SPECIAL du VENDREDI MIDI

— Cocktail de crevettes (scc cognac)
— Filet mignon (au poivre)
ou
— Langoustines **\$725**

Légumes du jour, salade verte, dessert, café

Du 20 août au 29 octobre 1982

Québec exigera d'importantes concessions de ses salariés

- Yves Bérubé

QUEBEC (PC) — Le gouvernement québécois exigera de ses 335,000 salariés, cet automne, d'importantes concessions à l'occasion des négociations des secteurs public et parapublic: sécurité d'emploi, mobilité du personnel, indexation des salaires, enrichissement collectif. Il n'y aura aucun sujet tabou.

C'est ce qu'a affirmé au quotidien Le Devoir le président du Conseil du Trésor du Québec, M. Yves Bérubé, dans une longue interview au cours de laquelle il a fait le point sur les grandes perspectives des négociations qui s'engageront activement au cours des prochaines semaines.

Ces négociations seront fort différentes des précédentes, a assuré le ministre, rappelant que "nous sommes dans un contexte d'appauvrissement où peu de droits acquis peuvent tenir".

Partager le manque

Alors qu'autrefois on partageait la richesse, il faut cette fois "partager un manque de richesse" et décider, selon lui, comment répartir ce manque, que ce soit en coupures de services, hausse d'impôts ou réduction des salaires et des conditions normales de travail.

A son avis, il n'y a pas 20,000 solutions lorsqu'on a éliminé toute hausse des impôts ou du déficit budgétaire, sinon que de poursuivre l'effort d'assainissement des finances publiques par un contrôle serré de la croissance des dépenses.

"L'effet net de la négociation devra être compatible avec une crise où il y a diminution de la richesse", a donc prévenu le ministre, qui reconnaît volontiers que, dans une telle perspective, la négociation sera difficile pour les syndicats, car ce que l'on se prépare à négocier en réalité sera une série de reculs.

"Cela ne veut pas dire qu'on paiera des salaires inférieurs à ce qu'on payait avant. Mais par rapport à des habitudes comme la pleine indexation, l'enrichissement, la sécurité d'emploi, la mobilité des effectifs, et par rapport à un ensemble de clauses incorporées aux contrats collectifs avec le temps, ça veut dire des reculs", a-t-il ajouté.

Tout gain que les syndicats pourront réaliser ne pourra survenir, à son avis, que dans un contexte d'échanges, le gouvernement étant prêt à certains trucs pour s'assurer la réussite de ses principaux objectifs de négociation.

L'élément principal de la négociation pour le gouvernement sera évidemment la question salariale. Les salaires représentent en effet plus de 50 pour cent de l'ensemble des dépenses gouvernementales et sont incompressibles, à toutes fins utiles, parce que régies par les conventions collectives qui prévoient, en plus des échelles salariales, une indexation, une pleine sécurité d'emploi et souvent le maintien dans son poste.

Jusqu'à l'adoption de la loi 70, qui réduit les salaires pour les trois premiers mois de 1983, le gouvernement n'avait pu comprimer comme il l'aurait souhaité ce type de dépenses, et il est clair que, par cette négociation, le gouvernement désire lever certains obstacles à un contrôle serré de sa masse salariale.

Progression des échelles

Le premier objectif de M. Bérubé

sera de réduire la progression des échelles salariales. Sans vouloir indiquer quel pourcentage d'augmentation de la masse salariale serait admissible, le ministre a laissé entendre, toutefois, qu'il y aurait de sérieux réajustements par rapport aux augmentations accordées par le passé. Ainsi se propose-t-on d'aligner les salaires payés par l'Etat sur ceux payés dans le secteur privé.

L'écart positif qui existe en faveur des employés de l'Etat pourrait être maintenu dans le cas des bas salariés et inversé dans le cas des hauts salariés, mais l'objectif demeure toutefois d'obtenir une réduction globale de cet écart. Dans le même esprit, les employés seront invités à faire leur part pour réduire l'inflation et, selon M. Bérubé, ils devront fournir un effort équivalent à celui des salariés du secteur privé.

Il s'agira enfin, selon le ministre, de faire preuve de solidarité envers ceux qui, victimes d'insécurité d'emploi, de pertes nettes de revenus ou de chômage, écopent directement de la crise.

La sécurité d'emploi

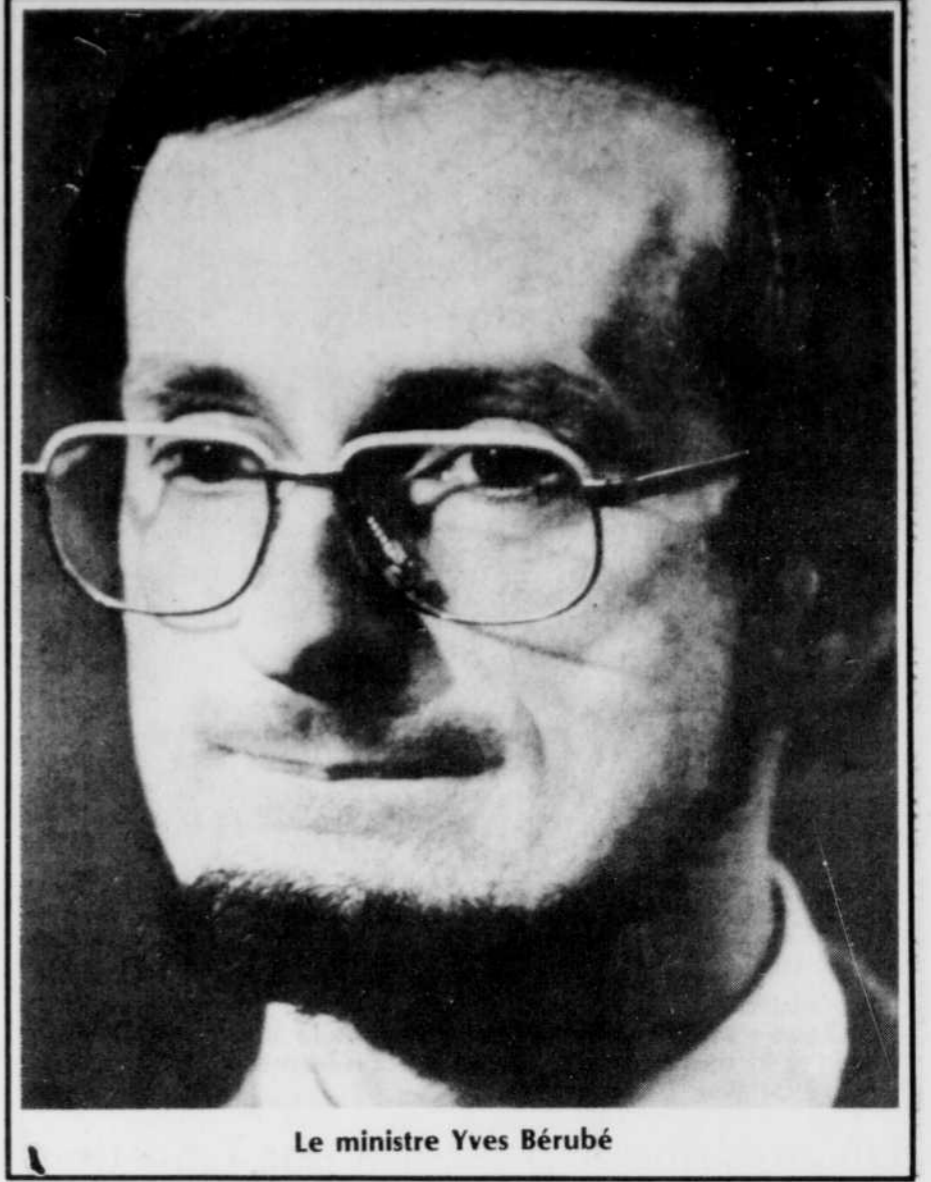
La sécurité d'emploi sera, après les salaires, le deuxième grand enjeu des négociations, quant à M. Bérubé. Ce sera sûrement un sujet fort délicat à aborder, puisqu'il s'agit d'une des principales conquêtes du mouvement syndical dans la fonction publique et parapublique, qui aura valeur de symbole dans une négociation s'annonçant sur des "reculs".

D'ailleurs, M. Bérubé a fait preuve de prudence et, s'il a nié que ce soit là un sujet tabou, il a rejeté tout de suite l'idée d'abolir la sécurité d'emploi, voulant s'en tenir à des modifications.

"Il faut regarder la sécurité d'emploi d'une façon modulée", a soutenu le ministre, qui a indiqué que l'objectif poursuivi par le gouvernement était de faire en sorte de ne pas se retrouver avec "8,000, 10,000 ou 20,000 employés qu'il faut payer simplement parce qu'ils sont là", un luxe que la société ne peut se payer, a-t-il affirmé.

Le problème auquel le ministre est confronté vient du fait que tant que la sécurité d'emploi existe comme on la connaît, le gouvernement ne peut faire aucune véritable économie d'échelle par l'abolition ou la réduction de programmes ou de services.

Au bout de la ligne, le gouvernement doit, en effet, toujours continuer de payer les fonctionnaires de ces services, tout comme il doit actuellement payer du personnel en surplus du fait que certains services ont connu une baisse d'activité en raison du contexte économique.



Le ministre Yves Bérubé

Francisation: il ne faut pas crier victoire trop vite

- Jean-Guy Lavigne

MONTREAL (PC) — Au Québec, le processus de francisation est bien enclenché mais il ne faut pas crier victoire trop rapidement. L'anglais continue d'avoir une place privilégiée et, dans certains secteurs, la progression du français est plus laborieuse.

C'est ce qui ressort d'une interview qu'accordait, hier à La Presse Canadienne, le vice-président de l'Office de la langue française (OLF), M. Jean-Guy Lavigne, qui était appelé à faire l'évaluation de la situation du français au Québec, cinq ans après l'adoption de la loi 101.

"L'exigence de la connaissance de l'anglais demeure fort élevée au Québec, plus que les véritables besoins. Des employeurs sont tentés de poser des exigences de connaissance de l'anglais qui ne s'avèrent pas justifiées à l'examen des emplois eux-mêmes. On le fait parce que c'est prestigieux, que ça peut aider une carrière", a déclaré M. Lavigne dans un entretien à son bureau au 17^e étage de la tour de la bourse.

Tout comme le déclarait en fin de semaine dernière le ministre Camille Laurin, le vice-président de l'OLF, chargé de l'implantation du français au Québec, croit qu'il faut faire preuve d'une "extrême prudence" dans l'évaluation globale de la situation.

"Il faut faire attention, il ne faut pas dire que le processus de francisation est irrémédiablement enclenché. Le Québec demeure en Amérique du Nord et en conséquence continue d'être influencé par le contexte environnemental... Je ne peux pas déclarer que tout est gagné, ça demeure fragile."



Docteur Pierre Surprenant, d. s. s. Chirurgie buccale et maxillo-faciale. désire vous annoncer qu'à partir du 1^{er} septembre 1982 son bureau sera déménagé à la Clinique Familiale St-Vincent-de-Paul 250 Est. rue King, Sherb. J1G 1A9. Pour rendez-vous: 611-38x 564-4000

Pas de hausse de taxes

QUEBEC (PC) — Ses revenus étant légèrement supérieurs à ceux anticipés, le gouvernement

du Québec ne songe nullement pour l'instant à hausser ses taxes. Le ministre des Finances, Jac-

ques Parizeau, a affirmé hier matin alors qu'il se rendait participer à une réunion du conseil des ministres qu'il n'y a pas lieu de modifier son dernier budget.

"En fait, a-t-il souligné, les revenus du gouvernement sont légèrement supérieurs aux prévisions parce que l'impôt sur le revenu des particuliers a rapporté plus que prévu et aussi parce que les paiements de transfert du fédéral ont été réajustés pour tenir compte de certaines erreurs. En fait rien dans les cartes, ne m'oblige à modifier mon budget".

Un journaliste

Faisant allusion à un article publié dans le Journal de Montréal, M. Parizeau a indiqué que "ce n'est pas parce qu'un journaliste s'excite que je dois modifier mon budget".

Le chroniqueur politique de ce quotidien en venait à la conclusion, après l'analyse des opérations financières du gouvernement au 30 juin, que ce dernier pourrait être contraint de hausser à nouveau les taxes.

Coup d'oeil sur le Québec

Deux colloques de l'Union nationale

MONTREAL (PC) — L'Union nationale tiendra deux colloques à Montréal et à Québec les 11 et 18 septembre prochains.

Le président de l'exécutif du parti, M. Maurice Bouillon, a précisé mercredi dans un communiqué que ces colloques visent à approfondir les pro-

positions d'orientation qui sont issues de la tournée du chef Jean-Marc Béliveau, à travers la province.

Une assemblée générale, qui aura lieu à Victoriaville le 24 octobre, suivra ces colloques et permettra de lancer une campagne de financement.

Déraillement d'un convoi du CP

MONTREAL (PC) — Quatorze wagons et trois locomotives du Canadien Pacifique ont déraillé mercredi matin dans le nord de Montréal.

Un porte-parole de la compagnie a précisé que les wagons ne contenaient aucune matière dangereuse et que personne n'a été blessé lors du déraillement survenu alors que le train roulait à une vitesse de 16 km.

Le train, qui se dirigeait vers Québec, comptait 130 wagons dont 62 étaient chargés.

Une équipe de techniciens a été dépêchée sur les lieux afin de remettre la voie en service dans les plus brefs délais. Les trains du CP empruntent en attendant une voie ferrée du CN.

La tension monte à Baie-Comeau

QUEBEC (PC) — Une "tension" commence à se créer à Baie-Comeau au sein de ceux qui s'opposent à la fusion avec la ville de Hauterive.

Cette fusion entre les deux villes a été réalisée en juin dernier par l'Assemblée nationale qui a adopté un projet de loi à cet effet.

Le président du Comité des citoyens, M. Michel Saint-Laurent, un

farouche adversaire de la fusion, suggère que les citoyens de Baie-Comeau ne participent pas à l'élection du 3 octobre prochain en guise de protestation.

L'élection du 3 octobre vise à combler les neuf postes du conseil municipal de la nouvelle ville, née de la fusion.

Choux et laitues moins chères

MONTREAL (PC) — Toutes les variétés de choux et de laitues sont actuellement moins chères que l'année dernière à la même date.

Selon un conseiller en mise en marché au ministère de l'Agriculture du Québec, M. Jean Michaud, cela est dû

à l'extension et à un bon rendement de la culture du céleri et de la laitue Iceberg.

M. Michaud indique que la laitue "Iceberg" sert de baromètre, les autres légumes s'ajustant à la baisse ou à la hausse.

Tabac: des pertes de 500,000 \$

MONTREAL (PC) — Le gel du week-end dernier a causé pour environ un demi million de dollars de pertes aux producteurs de tabac jaune de la région de Joliette et de Berthier.

C'est l'évaluation sommaire que vient d'effectuer la Régie des assurances agricoles du Québec qui doit terminer d'ici la fin de la semaine l'évaluation globale des dégâts.

Un original vedette d'une élection

LORETTEVILLE (PC) — Un original victime d'un accident de la route a pris la vedette de la campagne électorale qui conduira, vendredi, à l'élection du nouveau Conseil de bande du Village huron.

Le grand chef sortant, Max Gros-

Louis, qui sollicite un neuvième renouvellement de mandat auprès des 1,200 résidents de la communauté huronne, a été blanchi hier des soupçons qui pesaient sur lui et sur quelques-uns de ses proches relativement à la "disparition" d'une certaine quantité de viande d'original.

D'autres assureurs suivront

MONTREAL (PC) — La réduction de 6 pour cent des primes d'assurance automobile, annoncée mardi par le Groupe Commerce, pourrait avoir des répercussions sur la politique commerciale de l'ensemble des quelque 150 autres assureurs du Québec d'ici quelques mois.

C'est des moins l'avis qu'a exprimé mercredi le directeur général du Groupement des assureurs automobiles, M. Raymond Medza, selon qui le Groupe Commerce, à cause de son importance et de son organisation, peut certainement être considéré comme l'un des baromètres de l'assurance automobile au Québec.

"Je suis convaincu que la courbe des accidents à la baisse observée par les experts du Groupe Commerce va se manifester chez les autres assureurs et qu'ils vont emboîter le pas sous peu", a affirmé M. Medza.

"Il faut le voir pour le croire!"

UN ACHAT SPÉCIAL NOUS PERMET DE VOUS PRÉSENTER CETTE INCROYABLE

Vente pleins camions

AU DELÀ DE 150 MORCEAUX EN SOLDE

D'APPAREILS MÉNAGERS BELANGER

Poêles, réfrigérateurs, laveuses et sècheuses...

Là ou c'est **TOUJOURS** moins cher!

...À DES BAS PRIX JAMAIS VUS!

Service et garantie **Inglis** applicables à l'achat

LES MEUBLES

Tousignant & Boudreau inc.

Une visite vous étonnera!

1279, rue Grégoire, Rock Forest, Qc

565-7515

Le samedi ouvert jusqu'à 16.00 hres

Québec veut rentabiliser l'industrie du taxi

QUEBEC (PC) — Les taxis au Québec pourront transporter de petits colis, véhiculer des étudiants et offrir des tarifs réduits à un groupe d'usagers si la réforme proposée par le ministre des Transports, Michel Clair, obtient le feu vert au cours des prochains mois.

Le gouvernement souhaite en effet rentabiliser l'industrie du taxi en lui ouvrant de nouveaux marchés, le transport par contrat et le transport de biens.

La réforme rendue publique hier par M. Clair prévoit en effet que les taxis pourraient laisser de côté leur taximètre pour transporter des étudiants ou des employés qui travaillent ensemble si un contrat est conclu entre les parties.

Le ministère des Transports estime que ce taxi collectif pourrait très bien s'intégrer à un service de transport en commun ou servir au transport d'handicapés, par exemple.

Il entend également légaliser une pratique courante dans ce domaine, soit le transport de petits colis.

Cependant, ce service devra répondre à des critères précis de dépannage et d'urgence, ce qui exclurait ainsi la livraison de colis entre Québec et Montréal.

BOIS NEUF DE TOUTES DIMENSIONS

2 x 3 x 8' 70" mc	2 x 4 x 8' 11" mc
2 x 6 à partir de	'225. 1000 pi.
2 x 8 à partir de	'235. 1000 pi.
2 x 10 à partir de	'240. 1000 pi.

OUVERT TOUS LES JOURS de 8 h a.m. à 5 h p.m.; samedi de 8 h a.m. à midi.

Les Ent. CHO-BER Inc.

Route 108, Lennoxville

(11^e mile de la ferme expérimentale direction Coakley) 566-7877 569-1126



Le ministre de la Justice, Jean Chrétien, et son sous-ministre Roger Tassé s'abritaient sous le même parapluie alors qu'ils se rendaient à la conférence de presse sur la réforme du droit pénal, hier, à Ottawa.

Un document présenté par Chrétien

Le code criminel: un dernier recours

par Michel C. Auger

OTTAWA (PC) — Le code criminel ne devrait s'appliquer que dans les cas de comportements répréhensibles qui causent ou menacent de causer un préjudice grave aux personnes ou à la collectivité, et on ne devrait y recourir que si les autres moyens d'intervention sont inadéquats.

C'est ce qu'affirme un énoncé de politique, rendu public hier par le ministre de la Justice, M. Jean Chrétien.

Le document, intitulé: "Le Droit pénal dans la société canadienne" servira de guide pour la Commission de réforme du droit qui doit, au cours des trois ou quatre prochaines années, procéder à une refonte en profondeur du Code criminel.

Le Code n'a pas subi de révision en profondeur depuis son adoption en 1892, bien qu'on l'ait amendé plusieurs fois depuis cette époque, au gré des infractions que décidaient d'y inclure les législateurs.

C'est ainsi, a expliqué le ministre, que le Code criminel contient des dispositions interdisant le déplacement de bouées et le ski nocturne, qui n'ont pas leur place dans un Code des infractions criminelles.

D'autre part, le code actuel ignore des crimes plus "modernes" comme la fraude par ordinateur ou le vol de banques de données, a indiqué M. Chrétien.

20,000 offenses

Le sous-ministre de la Justice,

M. Roger Tassé, indiquait d'ailleurs à cet égard que même s'il y a environ 350 offenses mentionnées dans le Code criminel, il y a plus de 20,000 offenses qui sont considérées comme des offenses criminelles à cause de lois votées par le Parlement fédéral.

Les mécanismes pour traiter ces offenses sont ceux du Code criminel, a expliqué M. Tassé, avec tout ce que cela comporte de lourdeur et de coûts.

Ainsi, les infractions de la circulation dans les parcs fédéraux sont soumises à la procédure du Code criminel, au même titre qu'un meurtre ou un vol.

Selon M. Tassé, il convient de trouver des mécanismes plus simples, comme remettre ces infractions dans les mains de juges provinciaux.

Le gouvernement pourrait choisir cette refonte du Code criminel pour traiter de la décriminalisation de la possession de marijuana.

M. Chrétien a indiqué qu'il n'était pas question de légaliser la marijuana mais bien de ne pas laisser les gens reconnus coupables de simple possession avec un dossier criminel au même titre que les gros trafiquants.

Chaque Canadien dépense 30,58 \$ par an pour l'entretien des prisons

par Pierre Beauregard

MONTREAL (PC) — Il en coûte annuellement \$30,58 à chacun des 23,4 millions de citoyens du Canada pour assurer le bon fonctionnement du réseau carcéral du pays.

Autrement dit, le Canada consacre annuellement \$723,8 millions à l'exploitation des services correctionnels pour adultes, somme répartie à peu près également entre le gouvernement central et les provinces.

Le nombre moyen d'adulte incarcérés au Canada s'élève à 22,800 individus, ce qui repré-

sente un "taux d'incarcération" de 95 par 100,000 habitants, précise-t-on dans le "Recueil de données concernant les services correctionnels canadiens" publié récemment avec l'assentiment du ministre du Solliciteur général.

Le Canada vient donc au second rang, mais loin derrière les États-

Unis, pour ce qui est du nombre de citoyens derrière les barreaux par 100,000 habitants.

Voici, pour comparaison, les taux accusés par six autres pays industrialisés: Angleterre, 85; France, 70; l'Australie, 65; Japon, 48 et Pays-Bas, 25.

Détenu type

Au total, indique le recueil de 31 pages, le pays compte 235 établissements de détention de compétence fédérale et

provinciale (59 pénitenciers fédéraux et 176 institutions provinciales).

Les services correctionnels emploient 25,000 fonctionnaires ou agents.

La population actuelle des établissements correctionnels fédéraux atteint 10,020 hommes et 116 femmes.

Les auteurs du recueil tracent ainsi le profil du détenu type d'un pénitencier fédéral:

—il purge une peine inférieure à cinq ans (51 p.c.);

—il est âgé entre 20 et 29 ans (53 p.c.);

—il a été trouvé coupable d'une infraction relative à la propriété ou de vol qualifié (57 p.c.);

—il est célibataire (54 p.c.) ou, s'il est marié il l'est sous le régime d'union libre (20 p.c.) plutôt que marié devant la loi (14 p.c.);

—il purge les premiers 18 mois de sa sentence (53 p.c.);

La détenu type, elle, a été reconnue coupable d'une infraction relative à la loi de stupéfiants, de vol qualifié, d'homicide involontaire coupable ou de meurtre (61 p.c.).

Six ans

Elle appartient au même groupe d'âge que

les détenus masculins et purge les 18 premiers mois d'une peine dont la durée est généralement inférieure à six ans (64 pour cent).

Au chapitre des coûts, la somme moyenne consacrée annuellement à l'entretien d'un détenu dans un pénitencier fédéral s'élève à \$36,047.

Il en coûte par ailleurs \$3,501 annuellement pour surveiller chaque détenu libéré sous le régime de la libération conditionnelle où de la surveillance obligatoire.

Sur les 10,000 détenus fédéraux, 123 ont été considérés dangereux au point de devoir être retirés de la population générale, indiquent les auteurs du livret.

Ces détenus se trouvent actuellement dans des unités spéciales de détention, soit le Centre de développement correctionnel de Laval au Québec et l'établissement de Millhaven, en Ontario.

La majeure partie de la population carcérale

fédérale se retrouve dans les établissements à sécurité maximale (4,549 détenus) ou les pénitenciers à sécurité maximale (2,951 détenus).

Libération conditionnelle

Le reste des pensionnaires est réparti entre les établissements à sécurité minimale et les centres correctionnels communautaires.

Vingt-cinq pour cent des prisonniers passeront moins de trois ans dans un pénitencier.

Les 34 pour cent des détenus des pénitenciers y séjourneront entre trois et six ans; 15 pour cent resteront derrière les barreaux entre six et dix ans.

Plus du quart des détenus vivront en prison dix ans et plus.

Le 31 décembre 1981, il y avait dans les prisons fédérales 1,155 meurtriers, dont 441 étaient admissibles à la libération conditionnelle.

Dix agents de police honorés par les banques canadiennes

MONCTON (PC) — L'Association des banques canadiennes a décerné des médailles d'or à dix agents de police de trois provinces différentes, pour leur travail émérite dans la lutte contre les vols de banque.

La cérémonie de remise des récompenses s'est déroulée mardi soir, dans le cadre de la réunion annuelle de l'Association canadienne des chefs de police qui se déroule cette année au pays d'Évangéline.

Parmi les récipiendaires des médailles d'or, figurent notamment deux membres de la Sûreté municipale de la Communauté urbaine de Montréal, soit les agents Robert Gauthier et Raymond Ducharme, deux de la Sûreté municipale de Laval, les sergents-détectives André Savard et Pierre Tétrault, et un membre de la Sûreté municipale d'Ottawa, l'agent Ian MacFarlane.

Ce dernier, grâce à sa perspicacité, a évité qu'un hold-up soit commis dans une succursale bancaire de la Banque de Montréal, le 7 août 1981.

N'étant pas en devoir et n'étant pas armé, MacFarlane a suivi jusqu'à la succursale une voiture suspecte rapportée volée. L'agent de police a ensuite téléphoné au quartier général pour obtenir du renfort et trois individus ont été coffrés avant de quitter leur automobile. Une carabine chargée et plusieurs déguisements ont été retrouvés dans la voiture.

Bandits capturés

L'agent Robert Gauthier a été gratifié pour sa conduite à l'issue d'un hold-up à une succursale de la Banque nationale du Canada perpétré le 2 octobre 1981. Gauthier, qui dirigeait la circulation à une intersection proche de la succursale, s'est lancé à la poursuite du bandit qui lui a tiré dessus sans heurtement l'atteindre. Gauthier est parvenu à capturer le bandit au moment où il tentait de réquisitionner un taxi. Le suspect était recherché pour une vingtaine de vols à main armée commis dans la métropole.

Un exploit digne des héros de la télévision a été réalisé par l'agent Ray-

mond Ducharme le 13 octobre 1981. Alors qu'il n'était pas en devoir et n'était pas armé, Ducharme a reconnu un individu soupçonné de vol de banque qui était en compagnie de deux autres individus aux allures louches.

Il a suivi le trio jusqu'à une succursale bancaire où ils ont commis un vol et il a attendu que les bandits montent chacun dans une voiture individuelle pour prendre la fuite. Au moment où l'un des bandits s'apprêtait à s'installer au volant de sa voiture, l'agent Ducharme lui est tombé dessus et lui a braqué l'index dans le dos comme s'il s'agissait d'un revolver. Le bandit s'est alors constitué prisonnier et ses deux comparses ont été capturés peu de temps après. Ils étaient tous trois recherchés pour une série de vols à main armée.

Les sergents-détectives Savard et Tétrault se sont signalés le 8 septembre 1981 lors de la commission d'un hold-up à une succursale de la Banque nationale à Laval.

Les deux limiers, qui avaient sans doute reçu un tuyau, faisaient le guet quand deux types masqués se sont présentés à la banque pendant qu'un comparse attendait au volant d'une voiture volée devant servir à déguerp-

Les deux policiers ont attendu que les deux bandits sortent de la banque. C'est ce moment-là que Tétrault a choisi pour embourner la voiture devant servir à la fuite des bandits. Au moment où Savard s'est approché de l'auto des bandits, un de ceux-ci a ouvert le feu, ce qui a permis au chauffeur de prendre la fuite. Mais les deux gunmen eux ont été capturés et leur comparse a été appréhendé peu de temps après cette double arrestation. Au cours de leur procès, les trois criminels ont été inculpés d'une quarantaine de vols de banque dans la région métropolitaine.

1 Festivantes pour hommes **2** 18 ANS Adultes **3** Week-end de CAROLINE **URSULA** cinéma de paris **Des DEMAIN!** 372 rue King, SHERBROOKE 569-2625

VENTE DE FOURRURE **82-83**

J.A. Robert Fourrure

Profitez de la vente d'août.

Laissez-vous tenter et venez admirer notre nouvelle ligne 82-83.

Le choix est à son meilleur et notre tailleur a le temps de voir à vos désirs spéciaux et à la confection sur mesures.

Qualité et confiance depuis 1909

1084, King ouest **562-4006**

A travers le pays

Pas 6 mais plus de 8%

OTTAWA (PC) — L'Association des distillateurs du Canada a souligné, mercredi, que la hausse de la taxe d'accises va augmenter le prix moyen d'une bouteille de rye pour le consommateur de 8.1 pour cent, violant ainsi la règle du six pour cent imposée par le gouvernement fédéral.

Condamnation inédite

FREDERICTON (PC) — Un reporter américain a été reconnu coupable, mercredi matin en cour provinciale du Nouveau-Brunswick, d'avoir défilé l'ordnance d'un tribunal canadien.

M. Bernard Banville, qui comparait devant le juge James Harper, a écoupé d'une amende de \$200 ou deux mois de prison.

Accord sur les déchets

OTTAWA (PC) — Les signataires d'un accord canado-américain sur l'enfouissement des déchets nucléaires ont reconnu implicitement, mercredi, que rien ne garantit que la science parviendra un jour à trouver un moyen à toute épreuve d'enfouir le combustible nucléaire usé.

L'accord remplace une entente vieille de cinq ans et confère aux hommes de science des deux pays l'accès au développement de l'autre pays, a expliqué M. Robert Després, président d'Énergie atomique du Canada.

Et les connaissances acquises grâce aux futurs projets, dont certains impliquant les deux pays, contribueront à dissiper le doute qu'entretient la population au sujet des risques d'enfouir en permanence les déchets nucléaires.

La touche Hitachi, on l'a ou on l'a pas.

Découvrez LA TOUCHE HITACHI EN VIDÉO!

Le vidéo portatif **HITACHI**

* Le plus complet sur le marché

- * Recherche visuelle
- * Image fixe et contrôle de vitesse en ralenti
- * Commande à distance
- * 13 modes
- * 3 vitesses, SOS, Vidéo DUB, etc., etc.

LOCATION DE VIDEOS ET DE FILMS VIDEOS.

PRIX SPÉCIAL en magasin

GRATIS 10 locations de films vidéo, avec l'achat d'un vidéo.

LES PLUS BAS PRIX HITACHI - SANSUI - AKAI - SONY TECHNICS - BASF AR Technicien sur place LIVRAISON ET INSTALLATION GRATUITES

Découvrez la touche Hitachi chez:

TÉLÉ-SON

124 Wellington nord Place Wellington **566-8744**

Richard Dion, prop. 16 ans d'expérience

SI TU VEUX BOIRE c'est TON affaire **562-2334** c'est NOTRE affaire **ALCOOLIQUE ANONYMES** **SI TU VEUX ARRÊTER**

843-5317 845-7154

PRIX SPECIAL SUR PATIO

Patio vibré, et patio rustique

Dimensions: 12x12x2". Gris, noir, charcoal, beige, rouge, nuancé.

Rabais de **25%**

OUVERT LE SAMEDI de 8h.00 à midi

LE BLOC VIBRE Inc. 1080, rue Panneton Sherbrooke **564-1414**